

CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMPTE RENDU

SEANCE DU MARDI 22 NOVEMBRE 2016

[Approuvé](#)

Etaient présents :

Membres titulaires :

Mme Anne-Marie DESCÔTES, présidente

Mme Géraldine ACHARD-BAYLE, représentante du ministère chargé de la Fonction publique

M. Bruno BEAURAIN, représentant du SNUipp-FSU

Mme Marianne de BRUNHOFF, représentante du MENESR

Mme Hélène CONWAY-MOURET, sénatrice

M. Moulay Driss EL ALAOUI, représentant de la FCPE

M. Serge FAURE, représentant de l'UNSA Education

M. André FERRAND, représentant de l'ANEFE

M. Jean-Hervé FRASLIN, représentant de l'AFE

M. Xavier GONON, représentant de la FAPEE

Mme Anne GRILLO, représentante du MAEDI

Mme Chantal GUITTET, députée

M. Alexandre KOUTCHOUK, représentant du ministère de l'Economie et des Finances

M. Hamid LAAROUSSI, représentant du SNES-FSU

Mme Claudine LEPAGE, sénatrice

M. Jean-Claude MARFAING, représentant du MAEDI

M. Bruno PERDU, représentant du MAEDI

M. Olivier PERRIN, représentant du SNUipp-FSU

M. Christophe PREMAT, député

M. Patrick SOLDAT, représentant du SNES-FSU

M. Éric TOSATTI, représentant du MAEDI

M. Alain VERNINAS, représentant du MAEDI

M. Nicolas WARNERY, représentant du MAEDI

Membres suppléants :

M. Guillaume BAZARD, suppléant de Mme Caroline Ferrari, représentant du MAEDI

M. Michel BUR, suppléant de Jean-Christophe Deberre, représentant de la MLF

M. Xavier LOTH-GUICHARD, suppléant d'Anne-Hélène Roignan, représentant du ministère chargé du Commerce extérieur

M. Dominique ROJAT, suppléant d'Anne Armand, représentant du MENESR

Mme Anna-Livia SUSINI-COLLOMB, suppléante de Mme Florence Robine, représentante du MENESR

Membres avec voix consultative :

M. Christophe BOUCHARD, directeur de l'AEFE

M. David LITVAN, CBCM

M. Olivier SORDET, agent comptable principal de l'AEFE

Représentants de l'administration :

M. Jean-Paul NEGREL, directeur adjoint

M. Laurent SIGNOLES, secrétaire général

Mme Aurélia CARRE DE LUSANÇAY, service des affaires financières et du contrôle de gestion

Mme Vassiliki DRIANCOURT, service pédagogique

M. Damien DURAND, service pédagogique

Mme DUTERTRE, responsable des relations avec les élus et les anciens élèves

M. Pierre FAVRET, service immobilier

M. William NGUYEN, service expertise et conseil

Ordre du jour

I. Point sur la rentrée	8
II. Approbation du compte rendu de la séance du 27 juin 2016	9
III. Rapport d'activité 2015-2016	9
IV. Budget rectificatif n°3 – 2016	11
V. Immobilier : Buenos Aires	13
VI. Admissions en non-valeur	14
VII. Remises gracieuses	14
VIII. Sorties d'inventaire	15
IX. Budget initial 2017	16
X. Convention de groupement permanent de commandes	23
XI. Convention-cadre tripartite relative au développement d'une plateforme de suivi de l'homologation des établissements d'enseignement français à l'étranger	24
XII. Point d'étape maîtrise des risques financiers et comptables/Contrôle interne comptable et budgétaire : plan d'action 2017	25
XIII. Point d'étape sur la signature des conventions établissements	27
XIV. Questions diverses	28

La séance est ouverte à 9 heures 40 sous la présidence de Madame DESCÔTES.

Mme DESCÔTES souhaite la bienvenue aux administrateurs.

« Mesdames et Messieurs, chers administrateurs,

Je suis heureuse de vous retrouver aujourd'hui pour ce Conseil d'administration au cours duquel nous procéderons notamment à l'adoption du Budget Initial 2017.

La rentrée dans le réseau a été placée cette année sous le signe des succès littéraires. Deux anciens élèves ont reçu de prestigieux prix. Leïla Slimani, ancienne élève du lycée René-Descartes de Rabat, a remporté le Prix Goncourt avec son ouvrage « Chanson douce ». Gaël Faye, ancien élève de l'école française de Bujumbura, a gagné le prix Goncourt des Lycéens pour « Petit pays ». Je suis certaine que l'AEFE saura pleinement valoriser ces parcours remarquables d'anciens élèves, qui honorent notre réseau.

On ne saurait trop souligner l'importance pour l'Agence d'être visible et de communiquer sur ses activités et je tiens à ce propos à souligner la qualité de sa présence la semaine dernière lors du Salon européen de l'éducation, sur un stand commun avec l'Agence française de développement. A cette occasion, deux importantes conventions de partenariat ont été conclues avec France Médias Monde et avec l'AFD elle-même. Quelques jours plus tôt, une convention de partenariat, également importante, était signée avec l'école Polytechnique. Je salue cette volonté d'initier de nouveaux partenariats, qui souligne l'ouverture de l'Agence et son souci constant d'offrir de nouvelles opportunités aux élèves du réseau, l'objectif de l'Agence étant de faire de ces élèves des citoyens du monde. Nous suivrons ces projets avec le plus grand intérêt.

Sur des actualités plus « institutionnelles », la Cour des Comptes a remis son rapport final sur l'enseignement français à l'étranger le 20 octobre dernier, rapport que nous avons évoqué lors du précédent Conseil d'administration.

J'en retiens deux constats. Tout d'abord, celui de la pertinence de notre dispositif, au service des communautés expatriées mais également en tant qu'outil d'influence majeur. Ensuite, celui de la pertinence de la subvention pour charges de service public consentie par l'Etat. Et le rapport va même plus loin, en appelant à stabiliser voire à augmenter les moyens publics alloués au réseau.

Pour autant, le document de la Cour met en lumière certaines fragilités du réseau et propose des actions pour assurer sa pérennité. Il s'agit à ce titre d'un outil extrêmement utile au pilotage de l'AEFE, dont nous partageons un grand nombre des conclusions.

Un autre moment important pour le pilotage politique du réseau d'enseignement français à l'étranger est la réunion qui aura lieu demain au Quai d'Orsay, présidée par les ministres des Affaires étrangères et de l'Education nationale. Ce rendez-vous, consacré à l'enseignement français à l'étranger, s'inscrit dans le prolongement de la première réunion organisée dans ce format le 20 novembre 2014. Il donnera l'occasion de dresser le bilan des actions engagées ces dernières années et de définir de nouvelles orientations concernant l'évolution du réseau, qui viendront pour partie répondre aux problématiques soulevées dans le rapport de la Cour des Comptes. Ce sera l'occasion pour les Ministres de lancer politiquement le projet d'une école française numérique à l'étranger. Nous vous tiendrons bien entendu informés des suites de cette

rencontre interministérielle, qui donnera lieu à la publication d'une feuille de route conjointe entre les deux ministères.

Concernant la vie du réseau, le Directeur va faire un point complet sur la rentrée scolaire. Notre préoccupation première est la sécurité ; la sécurité des élèves, des enseignants et de l'ensemble des équipes. C'est un enjeu majeur qui se traduit dans le budget de manière claire. Un travail de préparation accompagne ces choix ; le Directeur en dira un mot toute à l'heure.

Mme DESCÔTES indique que plusieurs changements sont intervenus dans la composition du Conseil d'administration depuis la séance du 27 juin dernier. Elle souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du Conseil d'administration de l'Agence et présente les nouveaux administrateurs. Elle annonce ensuite les membres présents et donne lecture des procurations reçues. Elle constate que le quorum est atteint.

Sur proposition de la Présidente, le secrétaire général est désigné secrétaire de séance.

Mme DESCÔTES donne lecture de l'ordre du jour. Elle précise que des demandes d'ajouts ont été reçues. Ainsi, M. Prémat souhaite que la question relative à la stratégie de l'Agence face aux refus de détachement des personnels soit abordée. M. Frasin aimerait que soient examinées les recommandations du rapport de la Cour des Comptes. Enfin, M. El Alaoui a demandé un point de situation sur la mise en œuvre effective des projets immobiliers prévus au Maroc et sur le calendrier d'entrée dans les nouveaux locaux. Ces différents points ont bien été pris en compte et ils seront évoqués lors des questions diverses.

L'ordre du jour tel qu'annoncé est approuvé.

Mme DESCÔTES s'enquiert d'éventuelles déclarations liminaires.

M. BEURAIN donne lecture de la déclaration suivante, au nom du SNUipp-FSU :

« Depuis quelques années, les différents rapports (Cordery Lepage, Perret, Prémat, et ceux de la cour des comptes) prônent la mobilité des enseignants titulaires pour soit disant moderniser l'AEFE.

Pour le SNUipp, la mobilité existe déjà et est une vraie richesse de notre réseau : dans chaque école, bon nombre d'enseignants se remettent chaque jour en question, s'interrogent sur leurs pratiques pédagogiques, sur l'évolution du suivi de leurs élèves, travaillent au sein d'équipes solides et constituées dans un environnement culturel qui leur est familier. Cette mobilité intellectuelle quotidienne ne pourrait qu'être anéantie par une mobilité géographique contrainte, car tout le travail de concertation, d'échanges en équipe et de connaissance du milieu local serait régulièrement à reprendre à zéro.

Est-il nécessaire d'être mobile pour être performant ?

Non, la stabilité est la garantie d'un travail efficace, constructif et durable au sein des équipes pédagogiques. Avec les parents, cette pérennité permet de tisser des liens de confiance.

Pour le SNUipp, cette volonté d'imposer la mobilité aux enseignants a pour seul but de réaliser des économies en remplaçant les enseignants expérimentés par des personnels plus malléables et moins coûteux.

Par ailleurs, ce Conseil d'Administration a déjà été interpellé sur le problème du plafond d'emploi qui empêche les EGD d'embaucher le personnel nécessaire au bon fonctionnement ou pour

répondre à des besoins croissants. L'externalisation des services et les heures supplémentaires ne répondent pas à l'objectif d'une plus grande efficacité budgétaire.

L'AEFE compte-t-elle engager le dialogue avec le ministère des Affaires étrangères et du Développement international et/ou le ministère de l'Économie et des Finances afin de reconsidérer la politique de plafond d'emplois ? »

M. Boris FAURE donne lecture de la déclaration suivante, au nom de l'UNSA-Education :

« L'UNSA Education continuera à être vigilante sur les conditions de travail de l'ensemble des personnels qu'ils soient administratifs, enseignants, chefs d'établissement ou inspecteurs, fortement dégradées depuis une dizaine d'années comme nous le rappelons à l'occasion des différents comités techniques.

Cependant, lors de ce conseil d'administration, nous voudrions faire part de notre grande inquiétude sur l'avenir du réseau d'enseignement français à l'étranger. Le budget initial 2017 qui présente un important prélèvement sur le fonds de roulement et une augmentation substantielle de son BFR démontre l'insuffisance de subvention publique. C'est d'ailleurs ce qu'atteste le récent rapport de la Cour des Comptes qui pointe le sous-financement public de ce réseau au regard de sa légitime ambition et des évolutions démographiques de sa population scolaire.

La participation de l'Etat doit être à la hauteur de l'ambition et de l'excellence éducative de la France, tout comme les moyens alloués aux dispositifs des bourses garants d'une mixité sociale. Le cœur du dispositif de l'enseignement français à l'étranger reste pour nous les établissements en gestion directe et les établissements conventionnés qui sont les seuls garants de la transmission des valeurs de la République et d'une éducation au jugement critique à la française et plurilingue.

Conscients des intentions positives de la nouvelle équipe de l'Agence, nous souhaiterions cependant qu'elle fasse réellement confiance aux acteurs de terrain et leur laisse prendre des initiatives dans leurs champs de compétence propres. »

M. SOLDAT donne lecture de la déclaration suivante :

« Le SNES-FSU avait évoqué en juin le contexte social tourmenté, avec les passages en force de la loi travail, de la réforme du collège. Quelques mois plus tard, force est de constater que le contexte est différent, mais pas amélioré ni apaisé pour autant.

La problématique des suppressions de postes comme celle des moyens induit la décrépitude programmée de l'AEFE, victime des contraintes fortes et blocages des autorités financières centrales alors que l'AEFE doit assurer ses missions de service public et investir sur les 20 ans à venir, et alors que la soi-disant modernisation de l'action publique se limite à masquer les carences qui pèsent lourdement sur le fonctionnement de l'opérateur public.

Le budget initial, à nouveau à la baisse, ne peut être présenté par l'État comme un effort pour l'EPA. Le seul effort, c'est de continuer à faire aussi bien sur le terrain, voire mieux, avec moins. De qui se moque-t-on ? Les personnels sont les oubliés d'une politique de courte vue, où l'on veut nous faire prendre des vessies pour des lanternes. Les usagers idem, qui subissent de plein fouet les coupes budgétaires des emplois et des moyens.

Il n'est qu'à entendre les candidats putatifs en période pré-électorale présidentielle : la plupart rivalise de projet de casse définitive de la fonction publique, et l'AEFE sera du voyage ne nous y trompons pas. Les politiques ont à ce titre une lourde, très lourde responsabilité, qui ne se limite pas à la période de campagne mais à leur action ou inaction en poste.

L'avenir de l'AEFE est l'avenir de générations d'enfants qui font et feront le monde global de demain, tous acteurs visibles ou invisibles de la diplomatie d'influence. La FSU défend, souvent bien seule, les missions de service public. Elle continuera à le faire, y compris en combattant tous les rapports et autres recommandations qui n'ont pour seul objectif la casse du service public d'éducation à l'étranger.

Au lieu de ces conclusions parfois simplistes et hâtives, nous luttons pour un vrai projet, où les parcours seront diversifiés, l'excellence portée (et non le seul élitisme), et où les personnels cesseront d'être maltraités, ou fragilisés par des menaces et des mises en œuvre à travers les détachements, ou de fumeux projets de mobilité imposée. »

Mme CONWAY-MOURET se réjouit de la tenue de la réunion interministérielle entre le MAEDI et le MEN. Cette réunion est très attendue dans un contexte où les questions et les inquiétudes sont nombreuses. L'AEFE devra faire connaître largement les décisions prises pour apaiser les inquiétudes venant d'être exprimées.

M. GONON indique que la FAPEE, dans tout Conseil d'administration traitant du budget initial, se trouve dans une position délicate. Dans beaucoup d'établissements conventionnés, les parents d'élèves participent à la gestion. Ils se trouvent donc indirectement dans la même situation que l'Agence, devant gérer l'existant avec les moyens accordés. Les ressources de l'Agence sont la subvention de l'Etat français et les recettes provenant des frais de scolarité payés par les parents. Ceux-ci savent bien ce que signifie gérer la pénurie.

Ce moment dédié aux interventions liminaires offre l'opportunité d'interpeller officiellement les parlementaires et le ministère du Budget. L'avenir du réseau demande un engagement beaucoup plus fort de l'Etat français en termes de financement. Actuellement, il n'est pas possible de mettre en place la stratégie de développement attendue par tous les élèves dans le monde entier.

M. FERRAND demande si les conclusions de la réunion du lendemain sont déjà prêtes, suite au travail réalisé lors des réunions préparatoires, ou si cette rencontre comporte encore un enjeu et que l'Agence en attend certaines avancées. Si c'est le cas, les acteurs concernés pourront intervenir pour aider l'AEFE.

M. FRASLIN s'enquiert de la participation de l'Agence au sommet de la francophonie, qui se déroule actuellement dans l'Océan Indien.

Il note par ailleurs l'absence de réponse à certaines des questions qu'il a posées.

Mme DESCÔTES confirme que le sommet de la francophonie à Tananarive constitue un sujet important. L'AEFE n'est cependant pas directement partie prenante à l'OIF.

S'agissant de la réunion interministérielle, elle est effectivement très attendue et elle représente bien sûr un enjeu. Le fait que les deux ministres prennent la peine de se voir est essentiel. Cette réunion a été longuement préparée par les équipes des deux ministères. La manière de

communiquer des deux ministres et l'impulsion qu'ils donneront ensuite sont des éléments importants. Le projet d'école numérique par exemple a besoin d'être porté politiquement.

S'agissant des réflexions quant à l'avenir de l'AEFE et plus généralement sur l'avenir de l'enseignement français à l'étranger, là aussi la parole politique est attendue, dans un contexte budgétaire contraint.

Concernant les questions reçues, elles recevront toutes une réponse.

I. Point sur la rentrée

M. BOUCHARD annonce que la rentrée scolaire a confirmé les évolutions des années précédentes. Elle s'est inscrite dans le cadre du contrat d'objectifs et de moyens signé au mois de juin entre l'Agence et le ministre des Affaires étrangères.

Le réseau homologué a poursuivi sa croissance, accueillant au total 342 000 élèves (+1,8 %) – dont 125 000 Français – dans 495 établissements (+1 établissement, résultant de 6 ouvertures et de 5 fermetures) répartis dans 137 pays, soit un de plus par rapport à l'année précédente (Azerbaïdjan).

L'augmentation des effectifs se concentre sur les établissements partenaires (+5 500 élèves supplémentaires, soit une hausse de 3,5 % de leurs effectifs), tandis que ceux en gestion directe et les conventionnés s'inscrivent dans la stabilité, conformément aux objectifs. Les EGD gagnent 700 élèves (+1 %) et les établissements conventionnés 350 élèves (+0,3 %).

Désormais, 21 % des effectifs se trouvent dans les EGD, 35 % dans les établissements conventionnés et 42 % dans les établissements partenaires.

S'agissant des nationalités, ce sont surtout les élèves nationaux (issus du pays où l'établissement est implanté) qui augmentent. Le nombre d'élèves français, lui, reste stable, et les élèves étrangers tiers reculent de 1,6 % (soit 600 élèves de moins). La répartition par nationalité est la suivante : 125 000 élèves français (36 % des effectifs), 177 000 élèves nationaux (52 %) et 39 000 étrangers tiers (11 %).

Par région, la croissance est la plus forte en Europe et en Asie/Moyen-Orient (+2 % dans chaque zone). Elle est soutenue en Afrique subsaharienne (+1,5 %) et dans la zone Maghreb/Océan Indien (+1,4 %). C'est en Amérique que la progression est la plus modérée (+1,1 %). L'Asie/Proche et Moyen-Orient accueille 28 % des effectifs, l'Europe 22 %, le Maghreb/Océan Indien 20 %, l'Amérique 17 % et l'Afrique subsaharienne 13 %.

Au-delà du réseau homologué, l'offre complémentaire connaît elle aussi une forte croissance. Les établissements « Label FrancÉducation » sont désormais 158, contre moins de 100 l'année précédente. Ils sont présents dans 37 pays et concernent 65 000 élèves. Quant aux associations FLAM, elles sont au nombre de 48 et représentent 2 800 enfants dans 20 pays.

Par ailleurs, une des priorités de l'Agence porte sur la sécurité. Un poste de conseiller sécurité de l'Agence a été créé durant l'été. Le rôle de son titulaire est de veiller à coordonner les actions et la politique de sécurité des établissements scolaires.

Cette politique de sécurité comporte différentes actions. Un volet porte sur la préparation des établissements à la mise en place des dispositifs de sécurité. Chacun doit se doter d'un plan de sécurité (PPMS) ou actualiser l'existant. Des audits de sécurité sont aussi réalisés, en liaison avec le service de sécurité diplomatique du ministère des Affaires étrangères.

Les travaux de sécurisation des établissements sont également généralisés grâce à l'enveloppe supplémentaire de 14,7 millions d'euros qui a été reçue à cet effet pour 2017.

Ces sujets de sécurité font partie des questions traitées par le CHSCT central de l'Agence et les CHSCT locaux, mis en place dans les EGD et dont la création est encouragée dans les autres types d'établissements. Il est important que tous les acteurs soient impliqués dans ces problématiques.

II. Approbation du compte rendu de la séance du 27 juin 2016

Mme DESCÔTES s'enquiert des remarques.

En l'absence de remarques, le compte rendu de la séance du 27 juin 2016 est approuvé à l'unanimité.

III. Rapport d'activité 2015-2016

Mme DESCÔTES indique que les participants ont reçu le projet de rapport d'activité. Il doit encore être validé par le Conseil d'administration pour que la version définitive soit diffusée.

M. BOUCHARD précise que ce rapport, outre ses rubriques habituelles, met l'accent sur le numérique, avec par exemple la correction dématérialisée des copies du baccalauréat et le développement de la plate-forme Agora (plate-forme d'échanges entre anciens et nouveaux élèves).

Une rubrique porte sur l'Observatoire des élèves à besoins éducatifs particuliers.

Un autre point concerne le dialogue social avec les représentants des personnels.

M. Serge FAURE souhaiterait qu'une part plus importante soit accordée à la vie du réseau. C'est elle qui permet de donner une consistance à la politique éducative. Une telle rubrique devrait apparaître chaque année.

M. SOLDAT partage cet avis. Il indique avoir été choqué à la lecture de ce rapport d'activité. Il considère qu'il s'agit avant tout d'une plaquette de communication, ce qui n'est pas forcément un problème. En revanche, il est regrettable que le terrain soit absent du rapport. Celui-ci accorde une place immense au numérique, qui semble faire fonctionner toute l'Agence. Les différents thèmes du rapport occupent une place disproportionnée.

Le rapport d'activité doit montrer comment fonctionne l'Agence et ce qu'elle fait. Ici, chaque contributeur semble s'être contenté de mettre en avant son service. Tout ressort comme étant formidable, malgré les difficultés rencontrées. La problématique budgétaire par exemple pourrait certainement être évoquée d'une autre manière.

M. FERRAND n'intervient pas sur le fond de ce rapport qu'il vient de découvrir. Il estime toutefois qu'il s'agit d'un bon exercice de communication. Il est important de donner à ceux qui le liront une image dynamique et moderne de l'enseignement français à l'étranger.

Mme SUSINI-COLLOMB partage la vision de M. Ferrand. Elle souligne le travail énorme réalisé par l'Agence et son service pédagogique concernant le suivi de l'homologation, qui ressort en page 12. Ce travail a réuni de nombreux acteurs et il est positif que la place qu'il mérite lui ait été accordée dans le rapport.

Mme GUITTET signale en page 63 que les parlementaires représentent leur institution et non pas un parti politique. Elle ne comprend pas pourquoi elle est la seule dont l'appartenance à un parti politique soit mentionnée.

Mme DESCÔTES en prend note.

Elle apprécie le rapport d'activité présenté, qui lui semble d'une bonne qualité et d'une grande clarté. Ce n'est pas seulement un objet de communication mais il est important aussi de faire connaître l'activité de l'Agence.

Ce rapport s'inscrivant dans la continuité des précédents, elle s'étonne des critiques qu'il suscite. La difficulté est de présenter toute l'activité de l'Agence dans un nombre de pages restreint. Les services sont bien décrits comme étant au service du terrain. Toutes les photos témoignent de l'activité intense sur le terrain. Tout ce qui est mentionné apparaît donc bien en interaction constante avec le réseau.

Quant au numérique, il s'agit d'une véritable avancée. La concurrence est forte dans le domaine. Il est important de montrer que le réseau travaille lui aussi avec les nouvelles technologies et ne se trouve pas en dehors des évolutions. Ces outils changent la pratique quotidienne de l'ensemble des équipes. C'est pour leur rendre justice qu'ils prennent une place importante dans le rapport.

M. BUR note qu'un point est fait sur la Mission Laïque Française. Il aurait été utile de mentionner la lettre co-signée par le directeur de l'AEFE et celui de la MLF à propos de l'accueil des élèves à besoins particuliers. Il s'agit d'une avancée majeure en faveur de l'école inclusive souhaitée, y compris à l'étranger.

Mme DESCÔTES entend la remarque.

M. BOUCHARD note que le rapport porte sur l'année scolaire 2015-2016, or la lettre a été signée en septembre 2016. Il en sera question dans le prochain rapport.

Les remarques relatives au réseau sont étonnantes. Il estime que le réseau et le terrain apparaissent bien dans tout le rapport.

S'agissant de la dématérialisation des corrections, deux pages sur soixante-dix y sont consacrées car cette réforme a abouti cette année et elle change profondément le travail des enseignants.

M. BOUCHARD assure être ouvert à toute discussion sur le prochain rapport afin de mieux voir comment mieux mettre en valeur le réseau, sans oublier pour autant le travail réalisé au siège.

Mme CONWAY-MOURET demande si le rapport sera imprimé ou uniquement disponible sous format numérique.

M. BOUCHARD répond qu'il sera disponible sous les deux formats.

M. FERRAND tient à souligner que l'image du chapeau de diplômé qui apparaît en page 50 est symbolique de l'enseignement anglo-saxon, ce qui le dérange.

Mme DESCÔTES entend la remarque. Elle soumet le rapport d'activité au vote.

Le Conseil d'administration approuve le rapport d'activité 2015-2016 à la majorité de 25 voix pour (3 voix contre).

IV. Budget rectificatif n°3 – 2016

Mme DESCÔTES salue le travail effectué par l'Agence pour répondre à la réforme de la GBCP. Ce budget rectificatif respecte la trajectoire qui avait été fixée dans le cadre du budget voté par le Conseil d'administration. L'Agence participe ainsi avec diligence au redressement des comptes de l'Etat. La tutelle reste vigilante quant à la trésorerie des services centraux, qui sera certainement inférieure à 28 millions d'euros en décembre.

M. BOUCHARD indique que ce budget rectificatif n°3 vise à préparer la fin de l'exercice, en actualisant certains chiffres. La plus grande évolution concerne la masse salariale, du fait de la prise en compte du rattrapage de l'avantage familial. Les arrêtés pour les années 2014/2015 et 2015/2016 n'ont en effet été appliqués qu'à l'été 2016.

Mme CARRE DE LUSANÇAY explique que ce budget rectificatif a été préparé dans des conditions particulières, du fait de la nouvelle présentation en mode GBCP simplifiée et d'un outil qui, lui, est loin d'être simple.

Ce budget rectificatif n°3 a permis aux services centraux d'ajuster les dépenses de personnel et de fonctionnement, ainsi que les investissements et les opérations immobilières.

Quelques opérations permettent d'ajuster à hauteur de près de 17 millions d'euros les autorisations d'engagements (Rabat, Casablanca, Tunis, La Marsa et Hanoi).

L'équilibre budgétaire s'établit de la manière suivante : un solde budgétaire de -80 millions d'euros, un équilibre financier qui conduit à une variation de la trésorerie de près de 100 millions d'euros, une situation patrimoniale avec un prélèvement sur le fonds de roulement de 83 millions d'euros.

L'équilibre global ressort ainsi : un fonds de roulement de 275 millions d'euros après prélèvement, un besoin en fonds de roulement de 32 millions d'euros et un niveau de trésorerie prévisionnel de 242,5 millions d'euros.

M. LITVAN salue l'effort important mené par l'AEFE et les services concernés pour mettre en place la réforme de la GBCP. Il souligne également la qualité des documents, totalement conformes aux attendus.

Sur le fond, la hausse des dépenses de personnel est ciblée et correspond au rattrapage de l'avantage familial. Les opérations immobilières, elles, diminuent en raison du report de certaines opérations. Au final, le fonds de roulement diminue moins que ce qui était envisagé dans le budget rectificatif précédent, restant ainsi au 31 décembre à un niveau satisfaisant.

M. Serge FAURE remercie le service des affaires financières, au nom de tous les ordonnateurs secondaires et des DAF, pour la qualité des échanges avec les établissements. Cependant, une charge énorme pèse sur les DAF et les ordonnateurs secondaires en raison de l'outil mis à disposition. Les membres du Conseil doivent bien avoir conscience du travail quotidien réalisé par les DAF dans les établissements.

Par ailleurs, il serait utile de faire apparaître l'évolution du fonds de roulement et du besoin en fonds de roulement entre le BR2 et le BR3.

Mme SUSINI-COLLOMB constate que l'un des axes de dépenses stratégiques porte sur « l'excellence éducative ». Elle estime que des précisions pourraient être apportées.

M. LAAROUCI regrette le peu de moyens accordés au dialogue social. Aujourd'hui, celui-ci se trouve au point mort dans le réseau. Les revalorisations sont attendues mais rien n'arrive.

Il est vrai également que la GBCP a entraîné une très forte charge de travail pour les DAF.

Mme CARRE DE LUSANÇAY indique que le BR3 est classiquement un ajustement des crédits à la baisse. Une variation importante est à noter pour les personnels avec la mise en place de l'ISAE.

« L'excellence éducative » recouvre à 95 % les crédits dédiés à la rémunération des personnels et une partie de la formation continue qui leur est destinée.

S'agissant de l'évolution du fonds de roulement entre le BR2 et le BR3, il s'améliore de 20 millions d'euros. Ce point pourrait effectivement être souligné.

M. FRASLIN demande s'il s'agit d'une amélioration de 20 millions d'euros par rapport à ce qui était prévu initialement.

M. LITVAN explique que le fonds de roulement s'améliore de 20 millions d'euros par rapport au BR2. Cette amélioration s'explique par le report d'investissements immobiliers.

Mme DESCÔTES soumet au vote le budget rectificatif numéro 3.

Le Conseil d'administration adopte le BR3 par 23 votes pour, 3 abstentions et 2 votes contre.

V. Immobilier : Buenos Aires

M. FAVRET annonce que le projet immobilier présenté concerne le lycée Jean Mermoz de Buenos Aires, un établissement en gestion directe qui accueille environ 1 400 élèves de la maternelle à la terminale.

Ce lycée est installé sur un terrain appartenant à l'Etat français et qui a été remis en dotation à l'Agence en 2006. Les bâtiments ont ainsi pu être mis aux normes de sécurité incendie et la demi-pension a été rénovée.

En 2012, le Conseil d'administration a voté une opération de rénovation de l'ensemble des locaux pour un montant de 6 millions d'euros. Une première tranche de travaux a été réalisée en 2015 pour un montant de 1,1 million d'euros. Elle a concerné la rénovation du bâtiment principal.

Pour la suite du projet, les études menées localement ont démontré qu'une rénovation de tous les bâtiments n'était pas forcément opportune et qu'une reconstruction partielle était préférable. C'est donc ce qui a été proposé au SPSI approuvé par le Conseil d'administration en juin 2016.

Il est envisagé pour 2017 la construction d'une école élémentaire sur le site. Les appels d'offres lancés récemment conduisent à un montant de travaux de 5,1 millions d'euros.

Compte tenu du reliquat disponible, il manque 650 000 euros pour compléter le budget. Celui-ci passerait ainsi de 6 à 6,65 millions d'euros. Il est demandé au Conseil d'administration de se prononcer sur ce nouveau budget.

M. SOLDAT indique que la FSU soutiendra ce projet. Il tient cependant à souligner la spécificité de cet établissement, qui est l'unique EGD de la zone. Il doit être correctement accompagné. De plus, la situation locale est difficile. Il est donc important que l'Agence soutienne cet établissement.

Mme DESCÔTES confirme qu'il n'est pas neutre que cet établissement soit situé en Argentine alors que les relations diplomatiques avec ce pays se resserrent. Il est important de disposer de ce « vaisseau amiral », qui servira de vitrine avec ses bâtiments de qualité.

M. GONON s'enquiert des conditions du recours à l'Agence France Trésor pour un montant de 2 millions d'euros.

Mme CARRE DE LUSANÇAY explique que la capacité financière de l'Etablissement à rembourser l'avance consentie est d'abord déterminée. Une phase de contractualisation intervient ensuite entre l'AEFE, l'AFT et la DGM. Ensuite, un plan de financement prévisionnel est établi chaque année. L'Agence France Trésor décaisse les avances uniquement sur présentation des factures. La durée du remboursement est généralement comprise entre 8 et 12 ans.

Mme DESCÔTES soumet le point au vote.

Le Conseil d'administration approuve le complément budgétaire à l'unanimité.

VI. Admissions en non-valeur

M. SORDET indique que quatre dossiers de demande d'admission en non-valeur ont été présentés par des établissements en gestion directe, pour des motifs de disparition ou d'insolvabilité des familles. Trois dossiers concernent le lycée Charles-de-Gaulle de Londres.

Dans les deux premiers, la famille a disparu sans qu'elle puisse être retrouvée malgré les recherches entreprises par l'avocat (solicitor), qui se sont avérées infructueuses.

Le troisième dossier a pu faire l'objet d'une exécution forcée, sur décision de la Cour de Justice, mais l'huissier n'a pu saisir aucun bien.

Le dernier dossier concerne le lycée Jean Monet de Bruxelles. L'exécution forcée a été menée à son terme mais seul un véhicule a pu être saisi. Le produit de la vente n'a pas permis de rembourser l'établissement.

Au total, le montant des créances s'élève à 53 000 euros.

Un autre dossier concerne le siège, relatif à une régularisation sur bourses scolaires dans le cadre d'un titre émis sur l'Ecole française de Sihanoukville (10 100 €). Ce dossier est sensible, l'établissement ayant été fermé suite à une procédure judiciaire à l'encontre de son directeur, qui a été condamné au Cambodge et arrêté en France. Le conseiller culturel estime dans ces conditions qu'il n'existe pas de possibilité de recouvrement localement.

Mme DESCÔTES soumet les dossiers au vote.

Le Conseil d'administration approuve les admissions en non-valeur à l'unanimité.

VII. Remises gracieuses

M. SORDET présente deux dossiers concernant des établissements en gestion directe, avec pour motif la situation de gêne des débiteurs.

Le premier dossier concerne le lycée Lyautey de Casablanca, où une famille avait une dette au titre de l'année 2012/2013. Le consulat sur place a confirmé la situation très précaire de la famille (faillite de la société du père), qui a pu bénéficier d'une bourse pour les années postérieures.

Le second dossier est sensible. Il concerne le lycée international de Pékin. L'un des élèves faisait malheureusement partie des disparus du vol de la Malaysia Airlines, qui s'est abîmé en 2014. L'établissement n'a pas jugé opportun de contacter la famille pour réclamer les droits de scolarité.

Ces deux dossiers représentent une créance totale de 16 000 euros.

M. SOLDAT tient à rappeler que les enfants ne doivent en aucun cas faire les frais des problèmes financiers de leurs parents. Il n'est pas question de venir les chercher en classe le jour de la rentrée, ce qui se produit encore. La bienveillance doit être de mise, et elle doit également concerner les personnels de l'Agence lorsque la DRH leur retire des droits, qu'il s'agisse de

l'avantage familial des résidents ou de la situation des déchargés syndicaux. Ces situations ont heureusement été réglées mais elles ont existé.

Mme DESCÔTES soumet au vote les dossiers.

Le Conseil d'administration approuve les remises gracieuses à l'unanimité.

VIII. Sorties d'inventaire

Mme CARRE DE LUSANÇAY présente les sorties d'inventaire 2016. Il s'agit d'un exercice classique de fin d'année. Les établissements en gestion directe procèdent à des sorties d'immobilisation de leur patrimoine, portant principalement sur du matériel informatique. Les raisons peuvent être variées : hors d'usage, détruit, manquant, disparu, volé, obsolète...

Les principaux établissements concernés sont ceux de Munich, de Vienne, du Caire et de Madrid. La liste complète et les montants correspondants figurent dans le dossier des administrateurs.

M. BEURAIN signale une erreur sur la monnaie algérienne. Il s'agit de dinars et non de dirhams. L'abréviation utilisée n'est pas la bonne.

M. FRASLIN note que le matériel informatique est amorti sur trois ans. Les sorties proposées, totalisant un montant de trois millions d'euros, représentent de nombreuses pannes et de nombreux vols en seulement trois ans.

M. SORDET précise que la durée de l'amortissement varie selon la nature des biens, et en application des cadences fixées par le conseil d'administration. La plupart des biens proposés à la sortie d'inventaire ont été amortis. Ceux qui ne l'étaient pas totalement font l'objet d'un amortissement complémentaire au prorata temporis avant leur sortie.

M. FRASLIN souhaiterait qu'un point soit fait sur les vols d'équipements informatiques à un prochain Conseil d'administration.

M. GONON demande s'il s'agit des valeurs brutes ou des valeurs nettes comptables.

M. FERRAND s'enquiert du montant sorti de l'inventaire les années précédentes pour savoir si l'année 2016 est exceptionnelle ou non.

Mme CARRE DE LUSANÇAY explique que le volume varie fortement d'une année à l'autre. Cependant, les sorties de matériel informatique représentent chaque année entre 1 et 1,5 million d'euros.

La valeur indiquée est la valeur totale. Lorsqu'un bien est sorti, il l'est complètement. C'est donc la valeur brute qui figure.

Mme DESCÔTES soumet le point au vote.

Le Conseil d'administration approuve les sorties d'inventaire à l'unanimité.

IX. Budget initial 2017

Mme DESCÔTES indique que ce budget initial 2017 s'inscrit dans le cadre de l'évolution de l'architecture financière et comptable de l'Agence souhaitée par le ministère de l'Economie et des Finances. L'AEFE présente pour la première fois un budget initial hors doubles flux (« hors doublement des masses budgétaires »), dans sa globalité. Les tableaux budgétaires sont également présentés avec doublement des masses budgétaires pour l'AEFE dans sa globalité, ainsi que pour les services centraux et les EGD. Les montants retraités étant équivalents en dépenses et recettes, les différents agrégats restent identiques avec et hors doublement des masses budgétaires (solde budgétaire, fonds de roulement, trésorerie...).

Le MAEDI maintient en 2017 le montant des crédits alloués à l'AEFE (+0,4 % dans le PLF 2017), avec une forte priorité accordée à la sécurité. Dans le cadre du Plan de renforcement des moyens de lutte anti-terroriste et de protection des communautés et intérêts français à l'étranger, des moyens importants sont dédiés à la sécurisation des établissements (14,7 millions d'euros dans le PLF 2017, soit 14,3 millions d'euros réserve déduite). Ces crédits feront l'objet d'un suivi particulier.

La tutelle sera vigilante sur la situation financière de l'Agence en fin d'année et notamment sur la trésorerie des services centraux.

Il est vrai qu'un effort a été demandé mais l'AEFE a montré sa capacité à y répondre. La dotation conséquente pour la sécurisation des établissements peut être saluée. Ainsi, l'Agence n'aura pas à réaliser ces investissements au détriment des établissements.

M. BOUCHARD remercie pour le travail effectué par le service des affaires financières, complexe cette année du fait de la modification de l'architecture budgétaire.

A la suite de la demande du ministère de l'Economie et des Finances, l'Agence présente pour la première fois cette année un budget initial hors doubles flux. Les flux budgétaires internes à l'Agence – entre les services centraux et les établissements en gestion directe – sont donc retirés. Ces flux grossissaient de manière artificielle le budget. Ils continueront cependant à exister mais ils seront traités de manière comptable uniquement, et non pas budgétaire.

Pour des raisons techniques et réglementaires, seule la présentation globale du budget 2017 se fait hors doubles flux. En effet, le budget devra continuer à être exécuté selon l'ancienne procédure, c'est-à-dire en doubles flux, car les aménagements techniques n'ont pas encore été validés.

La suppression de ces mouvements internes à l'Agence conduit à un nouveau calcul du budget, qui s'établit à 1,111 milliard d'euros au lieu de 1,265 milliard d'euros avec les flux doublés. Les frais de personnels ne sont pas touchés. L'enveloppe la plus impactée est celle comprise dans les frais de fonctionnement, qui retraçait ces flux internes entre les EGD et les services centraux. Ces mouvements, représentant des recettes pour les uns et des dépenses pour les autres, s'annulaient au final. Le solde budgétaire, le fonds de roulement ou la trésorerie restent donc inchangés.

2017 constituera donc une année de transition. Le souhait est que les aménagements techniques et réglementaires interviennent dans les mois à venir pour qu'une présentation et une exécution unique du budget soient possibles en 2018.

Les grandes lignes du budget témoignent d'une stabilité, en termes de recettes, d'emplois et d'importance accordée aux projets immobiliers des établissements en gestion directe.

S'agissant des recettes, la subvention pour charge de service public du programme 185 représente environ 388 millions d'euros, soit environ le même montant que l'année précédente. La partie « générale » diminue de 13 millions d'euros tandis qu'une augmentation de 14,7 millions d'euros a été accordée pour les dépenses de sécurisation des établissements.

La diminution du programme 151 (aide à la scolarité) est inscrite dans le budget de l'Agence, pour un montant de 101,2 millions d'euros complété par un prélèvement de 8,8 millions d'euros sur le reliquat des crédits antérieurs.

S'agissant des recettes propres, elles diminuent de 22 millions d'euros par rapport au BR3 du fait d'effets de change.

Concernant les dépenses, la masse salariale représente 70 % des crédits de paiement inscrits au budget 2017. 10 903 emplois seront mis à disposition du réseau, dont 4 330 personnels de droit local dans les établissements en gestion directe. Les autres sont les personnels de statut « expatriés » et « résidents », ainsi que les personnels du siège à Paris et à Nantes. L'évolution entre 2016 et 2017 représente une baisse de 17 postes d'expatriés correspondant à la fin des mesures de schéma d'emploi, une stabilité du nombre de résidents et une augmentation du nombre de recrutés locaux des EGD (+45 personnes).

Ces éléments traduisent en termes budgétaires une hausse des dépenses de personnel de 5,3 millions d'euros dans les services centraux (+0,6 % par rapport à la prévision d'exécution 2016). Il s'agit du résultat de la hausse des salaires (+8,2 millions d'euros) et de la baisse des volumes d'emplois (-3 millions d'euros).

Au final, le solde budgétaire est déficitaire de 85,7 millions d'euros. Le déficit s'établit à 29,5 millions d'euros pour le budget des services centraux, provenant essentiellement de la prise en charge par l'Agence de la part patronale de la pension civile des personnels. Ce déficit représente 56 millions d'euros sur le budget des établissements en gestion directe, du fait des opérations immobilières qui seront menées en 2017.

Ce solde budgétaire se traduit par un prélèvement de 82,1 millions d'euros sur la trésorerie.

Le niveau du fonds de roulement diminue de 82 millions d'euros par rapport au BR3 2016. Il s'établit après prélèvement à 187 millions d'euros, dont 65 millions d'euros pour les services centraux et 121 millions pour les EGD.

Le point de fragilité porte sur la trésorerie des services centraux à la fin de l'exercice 2016. L'Agence souligne que la difficulté à remonter les fonds de certains pays rend difficile l'amélioration de la situation de la trésorerie des services centraux.

S'agissant des mesures de sécurité (14,3 millions d'euros en retirant la réserve), il a été demandé aux établissements de faire remonter leurs demandes précises. L'objectif est de réaliser des dépenses utiles qui pourront être engagées rapidement au cours de l'année. Il s'agit essentiellement de dépenses d'équipements et de travaux.

Les remontées des établissements conduiront à répartir la somme avec 8 millions d'euros pour les établissements en gestion directe (25 opérations de travaux prévues, s'ajoutant aux éléments de sécurité présents dans les opérations immobilières lourdes), un peu plus de 2 millions d'euros dans les établissements conventionnés, 3 millions d'euros pour les établissements partenaires et un peu plus d'un million d'euros pour améliorer la cybersécurité.

Les travaux seront engagés début 2017, dès que les crédits seront disponibles.

Mme CARRE DE LUSANÇAY précise que tous les services de l'Agence ont été impliqués dans la préparation du budget.

Elle présente le plan de trésorerie des services centraux et celui de l'AEFE.

La subvention pour charge de service public est estimée à 374 millions d'euros (hors bourses d'Excellence-Major). Une dotation complémentaire exceptionnelle de 14,7 millions d'euros est accordée pour la sécurité, ainsi qu'une dotation du programme 151 pour l'aide à la scolarité de 101,2 millions d'euros et un prélèvement de 8 millions d'euros sur les reliquats des exercices antérieurs.

La masse salariale représente 70 % des crédits de l'Agence, pour 10 903 ETPT dont 4 330 dans les EGD en recrutement local. Cette nature de dépense est très stable.

La programmation immobilière constitue le deuxième pôle de dépenses de l'Agence. Elle est très ambitieuse. Elle recouvre le SPSI passé et celui ayant été voté au Conseil d'administration de juin 2016. Ces deux SPSI à assurer en 2017 nécessitent un prélèvement sur le fonds de roulement.

Mme CARRE DE LUSANÇAY propose de revenir sur la présentation hors doublement des masses budgétaires. Elle donne l'exemple des crédits d'intervention, à savoir les bourses scolaires. L'Agence reçoit une dotation du programme 151 qui est comptabilisée en recettes et inscrite en dépense à destination des établissements. Ceux-ci reçoivent les crédits et les inscrivent en recettes, avant de procéder à leur dépense. Les masses budgétaires sont donc doublées, les services centraux comme les EGD enregistrant la recette et la dépense. L'idée est de présenter un budget consolidé gommé de cette imperfection afin de disposer d'une vision claire de la programmation financière de l'Etablissement.

Un autre exemple est celui de la remontée des participations. Les établissements collectent les droits de scolarité en recettes et inscrivent en dépenses les remontées à destination des services centraux, qui enregistrent ce montant en recettes. Dans ce cas, le doublement n'est pas parfait.

Les exemples pourraient être multipliés. La nouvelle présentation permet une meilleure visibilité sur les enveloppes de crédits.

Par ailleurs, les équipes dans les EGD ont dû fortement se mobiliser pour préparer ce budget initial, du fait de l'outil instable. Un retraitement manuel a été nécessaire sur une grande part du budget. Les collègues du service des affaires financières peuvent également être remerciés.

Les recettes propres de l'Etablissement représentent 51 % de son financement, la subvention du programme 185 38 %, l'aide à la scolarité 10 % et les autres financements publics 1 % (essentiellement les aides de l'Etat allemand aux Ersatzschulen).

S'agissant des dépenses, les travaux de préparation du budget initial ont mis l'accent sur l'enveloppe dédiée au personnel et sur la programmation des investissements. Le coût net du fonctionnement des services centraux représente 1 % du budget.

Le mouvement des recrutements en 2017 est en hausse de 30 % par rapport à 2016. Les ajustements de crédit se trouvent de facto en augmentation pour le bureau des voyages et missions.

Le retraitement des masses budgétaires ne conduit pas à une modification des agrégats financiers. La présentation hors doublement des masses budgétaires permet en revanche une analyse stratégique du réseau et des orientations de l'Agence beaucoup plus fine. Ainsi, l'excellence éducative reste la priorité de l'Agence, avec près de 64 % des crédits dédiés à cette destination. La modernisation du réseau – avec principalement la programmation immobilière – devient son second axe stratégique. Enfin, l'accompagnement du réseau (aide à la scolarité et subventions) constitue le troisième axe stratégique.

Le budget 2017 témoigne d'une stabilité et d'un équilibre, permettant de soutenir principalement la programmation immobilière. Une attention particulière devra être portée à la situation de la trésorerie 2017.

M. LITVAN remercie la Direction et les services concernés pour l'effort réalisé pour présenter le budget sous le format GBCP. Il salue particulièrement l'effort de présentation lié aux doubles flux. La visibilité budgétaire est désormais plus grande.

Concernant les fondamentaux, la situation de l'Etablissement reste solide. Un travail doit toutefois être mené sur la trésorerie.

S'agissant des questions d'exécution, il conviendra de voir avec l'éditeur de l'outil comment automatiser le retraitement des doubles flux afin de faciliter la gestion.

M. GONON comprend que les dépenses de sécurité sont essentiellement des investissements. Il demande si elles sont comprises dans l'enveloppe des investissements.

Mme CARRE DE LUSANÇAY explique que sur les 14,7 millions d'euros de l'enveloppe dédiée à la sécurité, 5,1 millions d'euros seront consacrés aux établissements conventionnés et partenaires sous la forme de subventions. Cette somme ne fait donc pas partie de l'enveloppe d'investissements.

M. GONON estime que les 9 millions d'euros restants ne devraient pas figurer en recettes d'exploitation mais en recettes de financement de l'investissement. Le résultat prévisionnel se trouverait alors en perte de 30 millions d'euros au lieu de 23.

Il ne semble pas soutenable à long terme pour l'Agence d'avoir un résultat de fonctionnement autant déséquilibré.

S'agissant de la forme, il est dommage que 668 millions d'euros de recettes apparaissent sous le libellé « autres produits » alors que ce sont les plus importants. Une dénomination plus précise pourrait être trouvée.

M. GONON s'interroge également sur les plafonds d'emplois. Il a été expliqué en réponse à une question diverse que les emplois hors plafond sont plafonnés par une limite fixée en PLF et votée en Conseil d'administration. Cependant, l'article 34 du PLF 2017 prévoit 6 846 emplois plafonnés pour toute la diplomatie culturelle et d'influence. Il est également précisé que les emplois financés sur ressources propres ne sont pas pris en compte. Ainsi, le Conseil d'administration est libre d'ajuster le volume des emplois hors plafond.

La question est de savoir si les 4 734 emplois hors plafond autorisés pour 2017 correspondent aux besoins exprimés par l'Agence ou si celle-ci est obligée de se plier à ce chiffre.

M. SOLDAT souhaite que les documents ne soient plus remis sous format papier alors qu'ils sont déjà disponibles sous format électronique sur la plate-forme.

Il souligne par ailleurs que la stabilité budgétaire n'est pas forcément positive. La baisse des postes, le développement à tout va des partenaires ou encore le sacrifice des établissements conventionnés ne constituent pas forcément des éléments positifs.

Dans le tableau en page 5, il ressort qu'un élève de l'AEFE coûte environ 5 fois moins qu'un élève en France. Les subventions sur les programmes ont pourtant diminué de 11 % en 4 ans alors que sur la même période, l'Agence a accueilli 6 % d'élèves supplémentaires. Les crédits sécurité sont positifs mais il s'agit de crédits fléchés. La subvention, déjà insuffisante, n'est pas garantie.

Souvent, l'insuffisance des ETP a été dénoncée. Ce n'est pas l'augmentation de 45 ETP recrutés localement qui résoudra les problèmes des EGD.

L'importance de la part patronale des pensions civiles doit également être rappelée. Elle pèse très lourdement sur l'Etablissement.

Plusieurs questions se posent sur le comité de pilotage. Il s'agit de savoir comment sont mutualisés les fonds, où ceux-ci apparaissent dans le budget initial, comment ils sont répartis et sur quelle ligne budgétaire. Dans le réseau, les personnels se demandent quelle est la part exacte que chaque établissement attribue au CPM. Le Conseil d'administration doit être informé.

M. LAAROUSSI aborde le problème de la convertibilité. Il demande si la fermeture des trésoreries des ambassades a été anticipée, en Tunisie et probablement au Maroc prochainement.

Quant au fonds de roulement, son niveau semble inquiétant.

M. Serge FAURE constate les limites de l'exercice. Il n'est plus possible de fonctionner avec la contrainte budgétaire actuelle pour faire face aux difficultés rencontrées, comme le poids de la

pension civile ou le vieillissement du parc immobilier. De plus, le fonds de roulement des EGD ne peut être facilement agrégé à celui du siège. Les limites sont aujourd'hui atteintes. La réforme du collège a été réalisée à moyens constants, rendant complexe le fonctionnement des établissements. S'agissant de la technologie au collège par exemple, elle n'est pas enseignée dans tous les établissements. Des postes doivent être créés.

M. FERRAND estime qu'un tabou doit être levé en menant une comparaison objective des EGD et des établissements conventionnés. Il est temps d'avoir un groupe d'étude composé des différents acteurs pour comparer les performances en termes de résultats scolaires et de satisfaction, y compris des enseignants.

Mme DESCÔTES reconnaît que la situation est contrainte. Grâce aux efforts réalisés, le budget présenté se trouve cependant à l'équilibre. Le fait que le ministre ait pu obtenir une enveloppe conséquente pour les travaux de sécurité peut être salué.

S'agissant de l'idée de comparer les types d'établissements, il convient de rappeler que le réseau est situé à l'étranger, dans des pays en forte évolution. L'Agence n'est pas complètement libre de choisir si la préférence doit être accordée à un EGD, un partenaire ou un conventionné. L'étude demandée présente un intérêt intellectuel mais la mise en œuvre des conclusions sur le terrain serait compliquée.

M. BOUCHARD revient sur l'équilibre du budget. La stabilité est justifiée car une variation d'un million d'euros sur un total de 500 est peu importante.

S'agissant du déficit des services centraux, il convient de souligner que le poids de la part patronale de la pension civile ne cesse de croître chaque année. Face à cette situation, il est possible d'intégrer un résultat prévisionnel négatif ou bien de ne pas le faire, ce qui nécessiterait de réaliser 23 millions d'euros d'économies sur les dépenses des services centraux, c'est-à-dire les dépenses de personnel. Il a semblé préférable d'opter pour un résultat négatif soutenable.

Quant au déficit des établissements en gestion directe, il est lié aux dépenses immobilières. Il est soutenable et bien pris en compte. Quasiment tous les EGD disposent d'un projet immobilier et ont constitué des réserves à cette fin. L'Agence n'a pas pour vocation d'épargner mais de fonctionner à l'équilibre.

L'idée est qu'à la fin de ce schéma, le fonds de roulement cumulé des services centraux et des EGD se trouve à un niveau de sécurité permettant à l'Agence de fonctionner. D'autres projets immobiliers devront ensuite être envisagés, au-delà de 2020.

Concernant le plafond d'emplois, son montant fait chaque année l'objet de discussions intenses. Les emplois « hors plafond » sont ceux qui ne sont pas financés par l'Etat. Leur limite figure dans les documents budgétaires et s'impose à l'Agence. Une augmentation de 45 postes a pu être obtenue pour l'année 2017.

M. SIGNOLES précise par ailleurs que les budgets des établissements mutualisateurs en gestion directe, pour leur partie mutualisation, sont suivis de manière fine dans un service à comptabilité distincte. Les établissements conventionnés produisent également des rapports annuels. Lors d'un séminaire de tous les établissements mutualisateurs voici une semaine, il a été décidé que

certaines missions ne seraient plus gérées dans le cadre des établissements mutualisateurs, à savoir le budget des inspecteurs de l'Education nationale et le budget des CD AEFE.

Il est donc possible de suivre les recettes et les dépenses des établissements mutualisateurs. Les dépenses sont principalement liées à la formation continue.

Mme CARRE DE LUSANÇAY indique par ailleurs que les crédits destinés à la sécurité ne sont pas fléchés mais dédiés. Ils sont donc inscrits en résultat d'exploitation.

Quant à la distinction « autres produits », il s'agit de respecter le cadre réglementaire de la GBCP.

S'agissant des documents transmis, il pourrait effectivement être décidé de se limiter à une transmission numérique uniquement.

Concernant le comité de pilotage et la mutualisation des fonds, l'Agence paie l'équivalent de trois millions d'euros dans le budget de la mutualisation.

La question de la convertibilité des devises est importante. Certains pays seront amenés à retarder leurs remontées à l'Agence pour des questions de convertibilité ou de fiscalité. Compte tenu de ces retards, le besoin en fonds de roulement sera conséquent.

S'agissant du fonds de roulement et de la trésorerie, la nouvelle présentation au format GBCP permet désormais un regard pluriannuel. Leur niveau ne suscite pas d'inquiétudes, même s'il convient de rester prudent.

M. FRASLIN revient sur l'évolution des pensions civiles. Il a compris qu'un rattrapage s'était produit.

Mme CARRE DE LUSANÇAY explique que l'augmentation de la pension civile correspond au Glissement Vieillesse Technicité. Le taux de la pension civile applicable à l'Agence n'a pas évolué.

M. FRASLIN ne pense pas que l'effet GVT explique à lui seul l'augmentation de 15 % de la pension civile.

Mme CARRE DE LUSANÇAY souligne que le montant de GVT n'impacte pas directement le volume de la pension civile. Ses conséquences portent sur la masse salariale. C'est ensuite la progression de cette dernière qui impacte la pension civile.

M. BOUCHARD craint une mauvaise lecture du tableau. Il explique que la part patronale de la pension civile en 2016 s'établit à 170,188 millions d'euros et à 173,229 millions d'euros en 2017, soit une augmentation de 1,7 %.

Le chiffre de 15 % concerne uniquement les personnels du siège, pour lesquels le montant passe de 2,8 à 3,2 millions d'euros du fait de créations de postes au siège.

M. Serge FAURE fait observer que tout le monde est en recherche d'autres sources de financement. Il estime que l'objectif de mécénat d'entreprise de 200 000 euros est faible.

Mme DESCÔTES assure que le maximum est fait chaque année en la matière. L'AEFE n'est pas la seule sur le terrain à solliciter du mécénat, les entreprises doivent opérer des choix. La tâche est difficile, elle doit être portée par des professionnels du mécénat.

M. FERRAND insiste sur le fait que les mécénats ne peuvent être obtenus que sur le terrain, pas depuis Paris. L'ambassadeur lui-même doit se mobiliser.

Mme DESCÔTES partage cet avis. Les ambassadeurs doivent cependant procéder à des choix entre les différentes actions susceptibles de bénéficier de mécénat.

M. GONON souligne qu'il a été indiqué que les ressources propres – essentiellement les frais de scolarité – bénéficiaient de l'appréciation de l'euro. Il aimerait connaître leur évolution en monnaie locale.

S'agissant de la convertibilité, M. SORDET explique qu'en Tunisie et dans d'autres pays soumis à un contrôle strict des changes, la possibilité d'utiliser un dispositif de transferts par voie de chancellerie a été réintroduite récemment, sous réserve d'une autorisation conjointe, pour chaque dossier, de la direction des affaires financières du MAEDI et de la DGFIP/DSFIPE au plan technique. Dans ce cadre, un dossier a déjà été déposé en Tunisie, et est en cours d'instruction. Il vise à permettre des remontées sur l'exercice 2017.

Mme DESCÔTES encourage elle aussi l'Agence à poursuivre sur la voie de la dématérialisation des documents du Conseil d'administration.

Elle soumet au vote le budget.

Le Conseil d'administration adopte le budget initial 2017 par 16 voix pour, 6 abstentions et 6 votes contre.

X. Convention de groupement permanent de commandes

Mme CARRE DE LUSANÇAY explique que depuis septembre 2016, le service des affaires financières a mis l'accent sur les commandes et marchés publics. Une nouvelle collaboratrice a été recrutée pour le suivi des marchés. L'objectif est d'améliorer la performance de l'opérateur en matière de commandes publiques, en sécurisant les procédures et en rationalisant les coûts.

Il est proposé au Conseil d'administration de permettre à l'Agence de participer à un groupement de commandes permanent, coordonné par la direction des Achats de l'Etat, afin de bénéficier le cas échéant des marchés et accords négociés sur les segments d'activité tels que les assurances, les abonnements, les télécommunications, les fournitures, le matériel informatique, les prestations...

Il est demandé au Conseil d'administration d'autoriser le directeur de l'Agence à signer la convention.

En l'absence de questions, Mme DESCÔTES soumet le point au vote.

Le Conseil d'administration approuve la convention à l'unanimité.

XI. Convention-cadre tripartite relative au développement d'une plateforme de suivi de l'homologation des établissements d'enseignement français à l'étranger

Mme SUSINI-COLLOMB indique que le ministère de l'Education nationale, le ministère des Affaires étrangères et l'AEFE souhaitent soumettre au Conseil d'administration à titre informatif la convention-cadre. Celle-ci signe l'engagement de création d'une plate-forme de suivi de l'homologation.

La note de service de l'homologation et du suivi de l'homologation engage les acteurs à faire le point tous les cinq ans avec les établissements pour vérifier leurs engagements en matière d'homologation. Il s'agit donc d'un suivi de la conformité et de la qualité de ces établissements. Le travail est titanesque. L'engagement de l'AEFE et plus particulièrement du service pédagogique peut être souligné.

Près de 100 établissements ont été étudiés depuis deux ans dans le cadre du suivi mais celui-ci était trop artisanal, nécessitant beaucoup de temps. Le ministère de l'Education nationale et l'AEFE se sont donc engagés à mettre en place cette plate-forme, que le ministère a financée pour 56 000 euros, afin de disposer d'une base de données de l'ensemble des informations relatives aux établissements homologués dans le monde.

Les chefs d'établissement et leurs équipes ainsi que les postes diplomatiques ont été sollicités pour remplir cette base de données. Cependant, au fil du temps, elle devrait être très utile et alléger le travail des acteurs.

Mme DRIANCOURT se félicite de la collaboration fructueuse engagée pour aboutir à cette plate-forme. Elle permettra à tous les acteurs de disposer des mêmes informations. Elle sert aussi de mémoire aux chefs d'établissement, aux postes diplomatiques aux inspecteurs qui se succèdent, ce qui constitue un apport précieux.

En 2017, l'outil permettra de suivre 73 établissements, dont 55 dans un suivi longitudinal.

M. FERRAND comprend que tous les partenaires sont satisfaits de cette nouveauté, même si la décision a été prise voici deux ans. Il comprend que les coûts sont pris en charge par le ministère de l'Education nationale.

Mme SUSINI-COLLOMB le confirme.

M. SOLDAT salue la reconnaissance par le MEN de l'expertise de l'Agence.

Le ministère assure le financement de la plate-forme mais il aurait été bien d'accorder des ETP en plus à l'Agence car une charge supplémentaire devra être assurée, notamment en centrale.

Par ailleurs, en matière d'homologation, il est important de tenir compte également des méthodes de management des équipes. L'évaluation doit prendre en considération la culture de l'éducation à la française, ce qui est heureusement fait aujourd'hui.

M. Serge FAURE se félicite de cette convention. Une charge importante incombe cependant aux IA-IPR de l'Agence. L'homologation est de plus en plus lourde pour le service pédagogique.

Mme DESCÔTES rappelle que l'Agence opère dans un contexte fortement concurrentiel. Comme le rappelait M. Soldat, il est important de prendre en compte l'ensemble de la vie de l'établissement. Ce n'est pas simplement un enseignement *en français* mais un enseignement à *la française* qui est délivré.

Mme SUSINI-COLLOMB précise que dix missions vont être réalisées par des inspecteurs régionaux d'académie en complément de celles réalisées par les IA-IPR détachés auprès de l'AEFE. L'idée est de développer des outils et des protocoles afin de disposer de dispositifs d'alerte et de rendre l'exercice moins lourd. Les établissements en France pourraient s'en inspirer.

La question des ressources humaines est évidemment très importante.

Mme DRIANCOURT précise que deux postes sont dédiés au dossier de l'homologation au siège, notamment pour accompagner la montée en puissance de la procédure de suivi de l'homologation.

XII. Point d'étape maîtrise des risques financiers et comptables/Contrôle interne comptable et budgétaire : plan d'action 2017

M. SIGNOLES rappelle que l'AEFE est engagée depuis cinq ans dans la démarche de maîtrise des risques financiers et comptables (MRFC). Chaque année, un point d'étape est présenté au Conseil d'administration. Il doit désormais faire l'objet d'une délibération, ce qui nécessite un développement un peu plus important.

La MRFC est un ensemble de dispositifs qui visent à une sécurisation permanente des procédures financières et comptables. L'objectif est d'améliorer la qualité comptable et la maîtrise des risques financiers. Cette démarche est mise en place au siège comme dans les EGD. Tous les acteurs impliqués dans la chaîne de dépenses ou de paiements sont concernés. Pour assurer la coordination, un comité de pilotage a été mis en place.

La Cour des Comptes s'est déclarée satisfaite du dispositif de l'Agence.

M. SORDET propose de commencer par un point de bilan sur la réalisation du plan d'action 2016 en cours. Quatre grands objectifs étaient visés : la poursuite de la modernisation financière et comptable, la documentation des processus à fort enjeu financier, la sécurisation de la gestion financière et comptable des personnels de droit local, et enfin la garantie de la sécurité comptable des données de reprises en GBCP. Les actions majeures prévues au plan 2016 ont été mises en œuvre sur ces quatre points.

Le dispositif s'appuie sur des plans de contrôle internes comptables, faisant l'objet d'une traçabilité. La comptabilité des trente-cinq établissements en gestion directe est également contrôlée dans le cadre d'un plan de contrôle central des comptabilités. Ces établissements ont été accompagnés dans la mise en œuvre de cette démarche par des formations communes, des réunions bilatérales en visio-conférence, ainsi que dans le cadre des audits comptables. Enfin, un poste de chargé de mission dédié au contrôle interne comptable a été créé à l'agence comptable principale.

M. SORDET poursuit avec la présentation du plan d'action 2017. Celui-ci a fait l'objet d'une validation par le comité de gouvernance de la maîtrise des risques financiers et comptables réuni le 10 novembre 2016. Ce plan comporte 25 actions, dont certaines sont la prolongation d'actions entreprises en 2016 (guide interne de la commande publique et documentation du processus de gestion des rémunérations du siège notamment). Les actions nouvelles ont été regroupées en trois grands objectifs. Le premier porte sur l'animation et le pilotage de l'activité financière. Le second objectif vise à garantir la sécurité informatique des informations financières et comptables. Le dernier objectif porte sur le renforcement des contrôles internes en gestion. Le détail des actions figure dans le document remis aux membres du conseil d'administration.

Mme CARRE DE LUSANÇAY rappelle que le contrôle interne budgétaire (CIB) relève de la mise en œuvre de la GBCP. L'année 2017 sera charnière. La finalité du CIB est d'offrir une visibilité sur la performance de gestion de l'opérateur et sur la soutenabilité de son budget, à destination de son ordonnateur et ses tutelles.

M. LITVAN indique que le projet s'inscrit dans un objectif de sécurisation de la fonction financière et comptable.

Le contexte particulier de la GBCP cette année et la transition nécessaire font que certains aspects sont pérennes tandis que d'autres sont exceptionnels.

Le projet traduit un effort de modernisation de la gestion. La sécurisation de l'environnement informatique notamment est un enjeu très structurant.

Par ailleurs, le réseau étant dispersé sur de multiples pays, il existe des risques de fraude lors des virements internationaux. Chacun se doit d'être vigilant.

Enfin, compte tenu des enjeux financiers de l'établissement, il semblerait intéressant de réfléchir à une certification des comptes de l'AEFE. Cette procédure pourrait rassurer des financeurs potentiels et attirer des mécènes.

M. GONON rappelle que lors du dernier Conseil d'administration, le directeur avait soulevé des problèmes avec le prestataire de l'outil AGE.

M. LAAROUSSI revient sur la sécurisation financière et comptable des personnels de droit local. Il soulève le problème des agents de droit local relevant de la « grille de Montpellier ». Des difficultés se posent pour eux, notamment en matière de retraite et de complémentaire retraite. Ces collègues de nationalité française ont l'impression d'être des personnels français de seconde zone.

M. Serge FAURE s'inquiète pour les établissements, qui doivent remettre leurs comptes financiers pour le 6 janvier.

M. SORDET indique à propos d'AGE que l'année a été complexe pour l'ensemble des services financiers et comptables, utilisateurs du nouveau SIBC. L'éditeur (SNEG) n'avait pas développé le produit à hauteur des prescriptions fixées par le décret GBCP. Des dysfonctionnements ont été régulièrement pointés et de nombreux développements indispensables sont intervenus durant toute l'année et ils se poursuivent. Par suite, des retards ont été générés dans la saisie des opérations financières et comptables. Aujourd'hui, la saisie des données est stabilisée en

flux. Les services ont été accompagnés sur le terrain, au travers de fiches techniques mises à disposition par les services centraux, et d'un dispositif d'accompagnement en formations sur le terrain, ainsi qu'à Nantes et Paris dans le cadre de plusieurs séminaires des agents comptables, sur les aspects métier et informatique, en vue de l'appropriation du logiciel et du cadre GBCP par l'ensemble des acteurs. La SNEG a désormais réussi à stabiliser globalement le cœur de l'outil en exécution. Des réunions sont régulièrement organisées dans le cadre d'un pilotage étroit des services centraux avec l'appui des tutelles, du CBCM et de la DGFIP pour faire des points précis (au moins hebdomadaires en réunion bilatérale AEFÉ-SNEG) et obtenir de la visibilité de la part de l'éditeur, le calendrier de développement étant apparu instable et souvent opaque. Il faut s'attendre à une clôture des comptes plus complexe que les années précédentes, dans le cadre d'un premier exercice clôturé au nouveau format de la GBCP, et compte tenu par ailleurs des retards de livraison et des délais observés de résolution des anomalies par le support assistance de la SNEG. Les tests du module compte financier seront réalisés par l'agence comptable principale, en lien avec le service des affaires financières et le service des systèmes d'information, avant toute livraison auprès du réseau des comptables secondaires. Un accompagnement et un appui renforcé auprès des utilisateurs est d'ores et déjà déployé dans le cadre de la clôture des comptes.

M. GONON demande si des pénalités financières à l'encontre de l'éditeur sont prévues.

Mme CARRE DE LUSANÇAY indique qu'une étude ainsi que des démarches sont engagées en ce sens.

Mme DESCÔTES soumet le point au vote.

Le Conseil d'administration approuve ce plan d'actions à l'unanimité.

XIII. Point d'étape sur la signature des conventions établissements

M. NGUYEN rappelle que le 24 mars 2015, le Conseil d'administration a adopté un nouveau modèle de convention. 33 conventions sont signées à ce jour.

Le délai est long car le processus est complexe. L'AEFE peut associer par convention les établissements de droit local à ses missions de service public mais la convention doit être signée par le chef de poste pour le compte de l'Agence. Chaque secteur géographique de l'Agence négocie avec chaque établissement, puis l'ambassadeur envoie un courriel formel au directeur de l'Agence lui demandant l'autorisation de signer en son nom cette convention, avant que le directeur lui réponde qu'il donne son autorisation.

Plus de la moitié des conventions devrait être signée d'ici la fin de l'année scolaire.

M. GONON estime que la longueur du processus ne doit pas susciter d'inquiétudes. La remise à plat de la convention permet de rediscuter des modalités de mise en œuvre du partenariat entre le comité de gestion et l'Agence. Une bonne convention, approuvée par les deux parties, garantit un partenariat pérenne.

M. FRASLIN aimerait disposer d'un relevé des principales dispositions spécifiques.

Mme DESCÔTES répond qu'un point pourra être réalisé au prochain Conseil d'administration.

XIV. Questions diverses

Mme DESCÔTES rappelle que les questions diverses ont été prises en compte jusqu'au vendredi 10 novembre. Les réponses écrites ont été transmises à partir du 17 novembre.

Mme DESCÔTES quitte la séance. Mme GRILLO reprend la présidence.

1. Questions relatives à la vie des établissements du réseau

Origine de la question : Moulay Driss El Alaoui – FCPE

1.1 : Depuis 9 ans, les familles des élèves scolarisés au Maroc ont subi une augmentation importante des frais de scolarité destinée à un projet immobilier d'envergure au niveau de l'ensemble des établissements du Maroc. A ce jour si Casablanca et Rabat ont déjà vu de belles réalisations, la situation est inégale. Les familles de Fès-Meknès, Tanger et Marrakech s'impatientent, certaines auront contribué à la reconstruction ou rénovation d'établissements sans que leurs enfants en aient le bénéfice. Peut-on avoir un point de situation par rapport à la mise en œuvre effective des projets, et au calendrier d'entrée dans les nouveaux locaux ?

Réponse :

- Fès – restructuration du groupe scolaire

Les études d'avant-projet sommaire (APS) ont été remises fin juillet et sont validées. En prévision du dépôt de la demande de permis de construire qui devrait avoir lieu avant la fin de l'année, une étude de circulation a été réalisée afin d'évaluer l'impact de l'augmentation des effectifs sur les abords de l'établissement et définir les mesures à mettre en œuvre pour fluidifier le trafic.

- Meknès – restructuration du lycée

Suite aux désordres structurels apparus au cours de l'année scolaire dernière sur le bâtiment Sartre, des travaux de restructuration ont été réalisés durant l'été permettant de remettre en service l'ensemble des locaux à la rentrée de septembre. Ces travaux ont aussi été l'occasion d'améliorer les performances thermiques du bâtiment ainsi que le confort des salles du niveau supérieur en posant une isolation sur les toitures-terrasses rénovées.

Le Conseil d'Administration de juin 2016 avait autorisé l'engagement d'études préalables pour la restructuration du lycée de Meknès. Dans la poursuite du schéma directeur élaboré en 2014, une étude de programmation a été engagée, afin de lancer la première tranche de travaux prioritaires de la restructuration du site.

M. EL ALAOUI souhaite que des dates soient précisées.

M. FAVRET indique que des opérations sont en cours sur tous les sites. Les dates précises de fin de ces projets pourront être communiquées ultérieurement.

A Fès, l'avant-projet est en train d'être terminé. Une fois les études achevées, les appels d'offres seront lancés, ce qui conduirait aux alentours du deuxième semestre 2017 ; à Meknès, la phase

de programmation est en cours ; à Marrakech, les études sont achevées et les appels d'offres seront engagés début 2017 ; à Tanger, les travaux sont en cours. Plusieurs tranches sont prévues.

Origine de la question : Claudine Lepage – Sénat

1.2 : Le versement de la bourse d'entretien intervient en janvier en Côte d'Ivoire. Est-il possible de revoir la date de ce versement qui n'est pas sans poser problème aux familles ?

Réponse :

Conformément aux dispositions réglementaires fixées, les bourses d'entretien doivent être versées par les établissements le plus tôt possible après la rentrée scolaire après constatation de la scolarisation effective des élèves. Cette disposition s'applique aux boursiers après la première CNB (juin).

S'agissant des boursiers de seconde CNB (décembre), le versement de la bourse intervient généralement au cours du second trimestre de l'année scolaire.

La date de versement des bourses d'entretien, variable selon les établissements d'Abidjan, n'a donné lieu à ce jour à aucune réclamation de la part des familles.

Origine de la question : Christophe Premat – Assemblée nationale

1.3 : Après les attentats de juin, beaucoup de familles ont quitté Dacca. Les Américains et les Canadiens ont renvoyé tout leur personnel avec famille. Les effectifs de l'école ont chuté de 20% pour atteindre 80 aujourd'hui. Ceux de l'école américaine ont été divisés par 2. Les Japonais et les Coréens ont fermé leurs écoles. L'agence a beaucoup investi dans la mise en sécurité de l'école (90.000 euros), l'équipant d'une salle de confinement et de filets anti projectiles. La convention vient d'être résignée, l'actuel directeur expatrié ne sera pas reconduit dans ses fonctions. Il vient d'apprendre que son poste ne sera pas reconduit alors que la convention laisse entendre que l'agence s'engage à mettre à disposition de l'école un directeur expatrié. Serait-il possible que l'agence maintienne le poste de directeur expatrié au moins jusqu'à la fin de la convention actuelle ? Plus généralement, M. Christophe Premat souhaite avoir des éléments sur l'avenir de cette école.

Réponse :

Au départ du directeur expatrié en juin 2016, un directeur retraité a été engagé par le comité de gestion. Il s'était en effet rendu disponible pour occuper ces fonctions jusqu'en décembre 2016.

L'Agence recherche un personnel susceptible d'assurer l'intérim de janvier à juin 2017. Des consultations sont en cours auprès de la seule résidente de l'établissement afin de lui confier l'intérim du directeur et d'en faire la proposition à l'APE. Si cette solution interne était retenue, un tuilage entre l'actuel directeur et la résidente serait mis en place, avec l'appui de l'Inspecteur de zone.

Par ailleurs et conformément aux termes de la nouvelle convention signée par l'établissement avec l'AEFE le 23 mars 2015 (valable jusqu'en 2020), l'Agence a prévu le recrutement d'un directeur résident à partir de septembre 2017.

Enfin, outre la subvention versée à l'établissement, à la rentrée 2016 pour des travaux de mise en sécurité (90 000 euros), l'Agence étudiera les modalités d'accompagnement de l'école en fonction des besoins exprimés et de l'évolution des effectifs (67 élèves scolarisés à la rentrée 2016).

Origine de la question : Christophe Premat – Assemblée nationale

1.4 : Cette question concerne l'avenir du lycée français de Delhi. L'effectif des élèves a diminué. L'association des parents vient d'adapter les statuts de l'école (trust) pour pouvoir accueillir des enfants indiens. Compte tenu de la situation sanitaire à Delhi, de nombreuses familles avec enfants quittent l'Inde et sont remplacées par des célibataires. L'établissement a perdu un résident cette année et en perdra sans doute un autre. Il ne semble plus que l'agrandissement du lycée soit à l'ordre du jour bien qu'il permettrait aux enfants d'être moins à l'étroit (par exemple, les prises de repas sont réparties sur plusieurs heures dans un espace contraint). De manière générale, comment l'agence peut-elle soutenir les établissements qui doivent trouver de nouveaux enfants localement ? L'agence peut-elle soutenir cette mission par le biais de ses coordonnateurs de zone ?

Réponse :

Un important travail est réalisé par le CDAEFE de la zone MOPI et le poste diplomatique pour développer l'accueil d'élèves indiens au lycée français de Delhi où l'agrandissement du lycée n'est plus à l'ordre du jour, compte tenu de la baisse significative des effectifs (310 élèves à la rentrée 2016, soit moins 22 pour cent par rapport à 2015).

La création du « charity trust », en cours de finalisation, devrait donner à l'établissement un statut qui lui permettra d'être reconnu par les autorités locales et donc d'accueillir des élèves indiens dès la maternelle. La création d'une section internationale devrait également contribuer à limiter la baisse des effectifs.

Origine de la question : a) Christophe Premat – Assemblée nationale ; b) Jean-Hervé Fraslin – AFE

1.5 : a) M. Christophe Premat aimerait savoir s'il serait possible d'avoir un point précis sur la situation de l'école internationale de Katmandou. Le poste de directeur expatrié a été transformé en résident, M. Christophe Premat aimerait savoir si la subvention 2017 allait être versée et pérennisée.

b) Ecole Française Internationale de Katmandou. Alors que l'effectif s'est progressivement redressé depuis le tremblement de terre, les dispositions annoncées en juin 2016 pour accompagner la transformation du poste de directeur expatrié en poste de résident ne semblent pas avoir été mises en œuvre. Le coût des trois mois de la période « faux résident » serait laissé à la charge des parents alors qu'il devait être compensé par une subvention. L'agence peut-elle corriger ce point et confirmer que le coût de ce poste de directeur résident sera intégralement pris en charge en 2017 ?

Réponse :

Comme l'Agence s'y était engagée, lors de la transformation du poste de directeur expatrié en résident, elle accompagnera l'établissement avec une subvention qui lui permettra de couvrir largement les trois mois en contrat local du directeur.

Par ailleurs, le coût de ce même personnel sera intégralement pris en charge par l'Agence de janvier à décembre 2017. Un courriel formel sera envoyé au poste diplomatique dans ce sens pour en informer l'APE.

Origine de la question : a) Patrick Soldat – SNES/FSU ; b) Xavier Gonon – FAPEE

1.6 : a) Peut-on avoir un point complet sur l'avenir de l'établissement de Hambourg, dans le cadre de projet de lycée franco-allemand ?

b) Hambourg : pouvons-nous avoir un point sur la possible création d'un lycée franco-allemand ? Que deviendrait le lycée Saint Exupéry actuellement en gestion parentale ?

Réponse :

Le projet de création d'un lycée franco-allemand à Hambourg est une initiative du Ministre Plénipotentiaire et Maire de la ville de Hambourg M. Olaf Scholz qui a adressé une proposition en ce sens au Ministre français des Affaires étrangères et du Développement international, M. Jean-Marc Ayrault en juillet 2016.

Dans sa réponse, le 13 octobre, le Ministre a fait part de son intérêt pour le projet, donnant un accord de principe et acceptant la mise en place de groupes de travail.

Ce lycée résulterait de la transformation de l'actuel Lycée Français de Hambourg en Lycée franco-allemand, offrant des programmes et des diplômes bi-nationaux. Il conserverait cependant la spécificité de l'actuel Lycée Saint-Exupéry en permettant aux élèves qui sont pour peu de temps à Hambourg, de préparer un baccalauréat français.

Ce nouveau lycée serait conçu de manière à répondre à la diversité des demandes et des attentes qui s'expriment au sein de la communauté francophone établie à Hambourg et des familles allemandes ou franco-allemandes désireuses d'offrir à leurs enfants une formation bilingue. Ce projet s'inscrit dans une stratégie d'ouverture et d'internationalisation.

Il traduit le souhait de la Ville de Hambourg de renforcer ses relations avec la France, tant sur le plan économique que culturel et éducatif.

La proposition du Premier Maire de Hambourg se réfère au modèle d'établissement du lycée franco-allemand (et non le modèle du FG de Berlin). Conformément aux accords cadrant les LFA, il s'agira d'un établissement public allemand gratuit. Il n'y aura donc aucun frais d'écologie.

Depuis que la proposition allemande a été connue, une mission du COCAC et de la COCAC adjointe s'est déroulée au lycée de Hambourg le 31 août.

Le 30 septembre l'Ambassadeur de France a rencontré la communauté scolaire du lycée.

- Une première rencontre « franco-allemande » a eu lieu le 10 octobre sous forme d'un comité de pilotage entre les représentants de l'administration allemande et les représentants de l'ambassade de France (COCAC, Consul général et COCAC adjointe).
- Une seconde réunion a eu lieu le 3 novembre 2016 en présence de la présidente du comité de gestion et du proviseur afin de travailler sur les aspects liés à la communication, la planification et la mise en place de groupes de travail auxquels seront associés les différents acteurs. L'AEFE souhaite que tous les acteurs, en particulier les personnels, soient associés à la réflexion.
- Une réunion avec les personnels puis une réunion avec les parents a eu lieu le 7 novembre afin de présenter le projet de transformation du lycée St Exupéry dans ses grandes lignes et de permettre les échanges sur le sujet.

La transformation ne concernerait que le collège et le lycée en lycée franco-allemand dans une perspective de rentrée 2020. Ce projet est au tout début de la réflexion.

Le comité de gestion de l'association Lycée Français de Hambourg (LFH) serait maintenu pour la maternelle et l'élémentaire. Le LFH resterait un établissement conventionné avec l'AEFE.

Il y aurait deux sites distincts.

Un Beirat des parents d'élèves pour le LFA, sur le modèle de celui de Saarbrücken serait constitué et un Proviseur adjoint français serait nommé. Les expatriés et les résidents seraient repris par la structure LFA (sauf ceux de maternelle et de l'élémentaire dont la situation ne changerait pas).

Pour les recrutés locaux, les situations individuelles seront examinées au cas par cas (période transitoire de 4 ans pour, le cas échéant, acquérir les formations et/ou diplômes nécessaires). L'employeur serait la Ville de Hambourg.

Les diplômes préparés seraient :

- brevet et baccalauréat franco-allemand/trois séries (S/ES/L ; même reconnaissance en Allemagne que l'Abitur et le bac français) ;
- Baccalauréat français pour élèves français/francophones effectuant exclusivement un parcours 2^{nde}, 1^{ère}, terminale (constitution pour ces élèves de classes séparées, avec relais éventuel du CNED si effectif insuffisant).

M. SOLDAT souhaite attirer l'attention des administrateurs sur la situation du lycée de Hambourg, qui va subir un changement brutal sans que l'Agence n'ait rien demandé.

Mme GRILLO rappelle qu'il existe un calendrier, avec un temps d'instruction suffisamment long qui permettra à chacun de s'exprimer. La phase d'instruction ne fait que commencer.

Origine de la question : Jean Christophe Premat – Assemblée nationale

1.7 : M. Christophe Premat souhaite interroger l'Agence sur le suivi des élèves présentant une situation de handicap. En France, ce sont traditionnellement les MDPH qui gèrent ces suivis. À l'étranger, la situation est plus complexe puisque ce suivi dépendrait normalement des académies

de rattachement. C'est le cas par exemple des élèves scolarisés dans le réseau à Londres et qui dépendraient de l'Académie de Lille. M. Christophe Premat aimerait savoir si l'Agence, de par sa tutelle, pouvait demander à ce que ce suivi soit coordonné avec les MDPH des académies de rattachement afin que l'école inclusive soit une réalité en France comme à l'étranger.

Réponse :

Répondant à la logique de guichet unique, chaque MDPH est effectivement apte à informer, à évaluer des besoins ou à orienter.

En revanche, chaque famille a le droit d'être accompagnée par la MDPH de son choix, indépendamment de l'académie partenaire.

L'Agence restera attentive à faciliter le parcours scolaire des élèves en situation de handicap selon les différents contextes des établissements du réseau.

Origine de la question : Xavier Gonon – FAPEE

1.8 : Orientation : Forum des formations. Certains chefs d'établissement refuseraient d'inviter ou d'accepter des universités étrangères et même locales. L'AEFE aurait-elle quelques directives en ce sens ?

Réponse :

Conformément aux dispositions du Plan d'orientation stratégique et du Contrat d'objectifs et de moyens, l'AEFE a pour mission la promotion du système d'enseignement supérieur français auprès des élèves scolarisés dans le réseau. Dans ce cadre, la participation des établissements de l'enseignement supérieur français aux salons et forums de l'orientation est un vecteur important permettant d'atteindre l'objectif précité. Toutefois, l'AEFE n'émet aucune directive particulière pour interdire la participation de certains établissements de l'enseignement supérieur étranger ou local à ces salons, à condition que cette présence soit limitée par rapport aux établissements français.

Origine de la question : Xavier Gonon – FAPEE

1.9 : Peut-on avoir un point sur les projets mobilité élèves organisés par les établissements au sein du réseau AEFE ?

Réponse :

Aucun programme de mobilité « AEFE » n'est pour l'instant piloté par l'administration centrale.

Toute action mise en place au sein du réseau des établissements d'enseignement français à l'étranger s'effectue sur la base du volontariat, de la part des établissements impliqués, et se négocie de gré à gré entre ces derniers, en particulier pour toutes les questions liées à l'assurance et aux frais de scolarité.

Origine de la question : Patrick Soldat – SNES/FSU

1.10 : Le SNES-FSU souhaite savoir sur quelle base et quel texte d'accord l'AEFE soutient très visiblement la candidature de Paris 2024. Est-ce vraiment le rôle de l'établissement public?

Réponse :

Le service communication répond à une demande du ministère de tutelle, de la DGM et de la direction. Tout comme les établissements français en France, les lycées français à l'étranger peuvent, à partir du 4 février, soutenir le fait que les J.O de 2024 se déroulent en France (Paris et ses villes en banlieue, Marseille...).

Origine de la question : Moulay Driss El Alaoui – FCPE

1.11 : La question du non remplacement des professeurs absents est récurrente dans les établissements. Ces absences non compensées sont dommageables pour les élèves, mécontentement des familles dont les contributions sont assez lourdes, et portent parfois atteinte à l'image de nos établissements, quand on sait que dans certaines zones d'autres dispositifs scolaires internationaux se développent ou cherchent à s'implanter. Comment apporter une réponse satisfaisante à la question de cette perte d'heures de formation ?

Réponse :

L'Agence, compte tenu de l'étendue géographique de son réseau, ne dispose pas, au contraire de l'éducation nationale, de moyens spécifiques de remplacement.

Le remplacement des enseignants est donc mis en œuvre localement par les chefs d'établissement.

Dans le 1^{er} degré, lorsque l'absence est anticipée, l'enseignant absent est remplacé par un personnel de droit local, ou lorsque cela n'est pas possible, les élèves sont répartis dans les autres classes.

Dans le 2nd degré, l'absence peut être compensée soit par le rattrapage des heures de cours perdues, soit en fonction de l'organisation des services, par le recours à des enseignants de même discipline rémunérés sous forme d'heures supplémentaires effectives, soit par le recrutement d'un personnel de droit local.

Au final, le chef d'établissement mettra en œuvre la meilleure solution possible au regard de l'intérêt des élèves étant précisé que, de manière générale, les absences programmées font l'objet d'un remplacement dans le réseau.

Origine de la question : Jean-Hervé Fraslin – AFE

1.12 : Filières professionnelles – Etat des lieux et perspectives Quels sont les établissements du réseau qui proposent actuellement des filières professionnelles ? Comment cette offre a-t-elle évolué au cours des cinq dernières années et quelles sont les perspectives à moyen terme ? Effectifs d'élèves concernés, résultats, coûts spécifiques, frais de scolarité...

Réponse :

M. DURAND indique qu'actuellement, huit établissements du réseau proposent une filière professionnelle. Un peu plus de 600 élèves sont concernés. Ces effectifs sont orientés à la baisse.

Origine de la question : Jean-Hervé Fraslin – AFE

1.13 : Fermeture des sections professionnelles à Rabat et Casablanca. Quels sont les motifs de ces fermetures ? Quelles offres de scolarité le réseau de l'EFE proposera-t-il aux élèves de profil similaire à ceux qui suivaient jusqu'ici ces filières ? N'est-il pas contradictoire de proposer des orientations d'école "inclusive" et d'excellence "pour tous" et de se priver de filières qui permettraient d'amener au baccalauréat professionnel des enfants pour lesquels les filières générales ne sont pas accessibles ?

Réponse :

Cette fermeture, échelonnée sur trois ans, 2^{nde} Pro à la rentrée 2017, 1^{ère} Pro à la rentrée 2018 et terminale Pro à la rentrée 2019, décidée par la DGESCO, faute d'homologation officielle de ces niveaux d'enseignement, mérite une attention particulière de l'Agence, tant en termes d'accompagnement des élèves que des personnels PLP qui enseignent dans les divisions de la voie professionnelle.

Une demande d'homologation officielle (régularisation) ne peut être réalisée, la DGESCO ayant fait rappel à l'académie partenaire que les examens organisés dans les centres à l'étranger « sont, uniquement, le diplôme national du brevet et les baccalauréats général et technologique ».

L'Agence, en liaison avec le poste diplomatique, la DGESCO, les chefs d'établissement et les représentants de parents et de personnels, recherchera les solutions les plus appropriées pour assurer, à la fois, une orientation réussie pour les élèves et une pérennisation des postes dans le cadre d'une répartition de services adaptée pour les personnels concernés.

Les deux établissements possèdent une voie technologique à partie de la classe de première et pas exclusivement la voie générale.

M. DURAND explique que le premier problème est que ces filières ne sont pas homologuées. La seconde problématique porte sur le déroulement des examens. Dans le cadre de la sécurisation, il n'a jamais été prévu que des examens de la filière professionnelle soient passés à l'étranger. Il a été demandé d'envisager la fermeture des deux filières au Maroc, avec des mesures transitoires pour les élèves afin de ne pas interrompre leur scolarité. Les personnels doivent également être accompagnés. L'Agence sera en mesure de leur apporter des réponses.

Origine de la question : Jean-Hervé Fraslin – AFE

1.14 : a) GABON - Port-Gentil - Manque de place dans les écoles primaires. Quelle est la situation de la demande non satisfaite de scolarisation en primaire à Port-Gentil ? Quelles sont les perspectives pour répondre à cette demande ?

b) GABON - Ecoles primaires publiques gabonaises homologuées par l'éducation nationale française. Quelle est la situation actuelle de ces écoles ? Quelle est la dynamique de leur évolution

récente ? Quelles sont leurs perspectives à moyen terme (effectifs d'élèves, structures pédagogiques, part des enseignants français, conformité aux normes de l'homologation ? Contribution de l'AEFE au budget ? Contribution de l'Etat gabonais, Frais de scolarité payés par les parents ?)

Réponse :

a) Le déficit de place et donc les capacités réduites d'accueil en primaire (école confinée dans un ensemble immobilier limité à 20 salles pour 20 divisions rassemblant 543 élèves à la rentrée 2016) ont amené les parents d'élèves non scolarisés à organiser un groupe CNED pour 8 élèves de CP/CE1 (contre 15 élèves concernés pour ces mêmes niveaux en 2015/16).

b) Les EPC gabonaises ont des effectifs à cette rentrée d'environ 2950 élèves pour 7 EPC. Placées sous l'autorité du Ministère gabonais de l'Education (Art. 10 de l'accord), elles font l'objet d'un suivi dans le cadre de l'homologation par un ETI français, IEN d'origine, placé auprès du ministère de l'Education. Les effectifs ont connu une forte hausse en 2014, et s'érodent peu à peu depuis. L'article 7 de l'accord stipule que ces écoles accueillent au maximum 30 élèves par classe. L'article 9 ajoute que le personnel enseignant français ne doit pas être supérieur à la moitié des effectifs enseignants et est respecté. Ce personnel est recruté directement par les établissements. Enfin, les articles 11 et 12 attribuent la gestion financière de ces établissements au seul ministère gabonais de l'Education, qui peut cependant la déléguer à un organisme tiers. L'AEFE ne peut donc contribuer à leur budget. Les écolages oscillent entre 1000€ par an pour les nationaux et 1800€ pour les non-Gabonais.

Origine de la question : Jean-Hervé Fraslin – AFE

1.15 : Mexique - Résultats du Baccalauréat sur 10 ans : Comment ont évolué les résultats du Baccalauréat pour les candidats du Lycée de Mexico au cours des dix dernières années ? (nombre de candidats, nombre de lauréats, pourcentage, répartition des mentions : passables, assez bien, bien et très bien)

Réponse :

Le tableau présenté en annexe récapitule les résultats du baccalauréat depuis l'année 2011-2012.

Sur ces 5 dernières années, l'année scolaire 2013-2014 a marqué un léger repli en nombre d'inscrits au baccalauréat (158 cette année-là au lieu de 201 et 200 les 2 années antérieures) lié à une baisse des inscrits « nationaux » (tandis que le nombre d'étrangers et de Français inscrits restait relativement stable).

Toutefois, la reprise des inscrits s'est fait sentir dès l'année suivante et est en progression continue depuis, pour atteindre en 2015-2016, 206 inscrits au baccalauréat. Ceci est lié à la reprise continue des inscrits « nationaux ».

Le taux de réussite général au baccalauréat, par année, reste très élevé (voir ci-dessous) dans cet établissement (le taux de réussite des étrangers - qui atteint 100 % trois années sur cinq - est remarquable) :

- 2011-2012 : 97,51 %

- 2012-2013 : 99,00 %
- 2013-2014 : 98,10 %
- 2014-2015 : 96,47 %
- 2015-2016 : 97,57 %.

Le nombre de mentions « Assez Bien » correspond environ à un tiers des mentions, celui des mentions « Bien », un peu moins d'un quart, tandis que les mentions « Très Bien » représentent, environ, un peu plus d'un sixième des mentions.

Origine de la question : Jean-Hervé Fraslin – AFE

1.16 : Mexique - Évaluation de la nouvelle convention. Quelle évaluation pouvons-nous faire des conséquences des dispositions particulières de la nouvelle convention signée avec l'organisme gestionnaire du Lycée Franco-Mexicain de Mexico, dans tous les domaines : effectifs d'élèves, résultats scolaires, conformité aux programmes français et aux normes de l'homologation, gestion des personnels enseignants, gestion des autres personnels, frais de scolarité, équilibre des comptes et durabilité.

Réponse :

La nouvelle convention qui s'applique depuis le 1er septembre 2014 ne pose pas de problème particulier.

Les effectifs sont en hausse (+ 4,2 % sur 2 ans soit 136 élèves supplémentaires), les résultats au baccalauréat demeurent excellents, les critères de l'homologation sont respectés, l'établissement a signé un accord avec l'Université de Technologie de Compiègne (tronc commun d'ingénierie durant 2 années universitaires dans les locaux du lycée).

Concernant les personnels, outre les expatriés nommés par l'Agence, l'établissement recrute et rémunère 36 personnels titulaires du 2nd degré et 27 du 1er degré soit 63 titulaires de l'Education nationale. Les droits de scolarité ont connu une augmentation en monnaie locale de 13,3 % en 2 ans et n'excèdent pas l'indice annuel des prix du secteur éducatif mexicain comme l'établissement s'y était engagé lors de la signature de la convention.

Au plan financier, l'établissement est en bonne situation financière, ce qui va lui permettre de se lancer dans un projet immobilier visant à ouvrir un troisième site.

Origine de la question : Claudine Lepage – Sénat

1.17 : Le poste de directeur expatrié à l'école Guy de Maupassant de Sousse sera bientôt supprimé et remplacé par un poste de titulaire résident. Si je comprends bien la logique de cette décision et si en général je n'y suis pas opposée, dans ce cas précis cette suppression de poste n'est-elle pas trop hâtive étant donné l'environnement que sera amené à connaître le nouveau proviseur (construction de la nouvelle école, déménagement de l'ancienne, etc.) ? Pour rappel, les syndicats, les représentants des élèves et les représentants des parents d'élèves ont voté contre cette décision lors d'un conseil d'établissement.

Réponse :

L'établissement scolarise, à la rentrée 2016-2017, environ 450 élèves, dont 150 au collège Charles Nicolle et 300 à l'école Maupassant.

Le futur regroupement des deux établissements, projet d'ouverture à la rentrée 2019, permet, comme dans d'autres établissements de la zone, de maintenir un poste de chef d'établissement expatrié et d'y nommer un directeur résident.

Ce choix dépend de la taille des établissements pour lesquels l'Agence opte pour le maintien d'un personnel de direction expatrié (demande du MENESR de nommer des personnels de direction titulaires plutôt que des faisant fonction).

Le nouveau chef d'établissement aura la charge de 8 divisions de collège et sera secondé par un directeur du primaire titulaire de l'éducation nationale.

Par ailleurs, cet établissement est rattaché à l'établissement régional de La Marsa, le principal de Charles Nicolle n'en est donc pas l'ordonnateur secondaire, c'est le proviseur du lycée Gustave Flaubert. Cette particularité permettra au principal de se consacrer à la construction et au déménagement, sans avoir à supporter la charge de l'ordonnateur secondaire.

2. Questions relatives aux affaires immobilières

Origine de la question : Xavier Gonon – FAPEE

2.1 : SPSI – Quels sont les biens domaniaux occupés par des établissements conventionnés qui seront transférés à l'AEFE et feront l'objet d'une convention d'occupation temporaire ? La Cour des Comptes dans son dernier rapport craint le coût de gestion supporté par l'AEFE, la FAPEE craint pour sa part le surcoût pour les organismes gestionnaires et donc les familles.

Réponse :

Dans le cadre du SPSI de l'Agence 2016-2020 et dans la continuité du transfert des EGD, l'Agence envisage, en effet, le transfert à son profit des biens domaniaux occupés par des établissements conventionnés ou partenaires.

Sur un plan quantitatif, les biens domaniaux occupés par des établissements conventionnés ou partenaires susceptibles d'être transférés à l'Agence représentent :

- pour les établissements conventionnés : 37 sites occupés par 32 établissements dans 28 pays ;
- pour les établissements partenaires : 6 sites occupés par 4 établissements dans 4 pays.

Les modalités de ce transfert n'ont toutefois pas encore été étudiées très précisément. A cet égard, un groupe de travail incluant la DIL et France Domaine va être mis en place prochainement pour approfondir ce projet de transfert qui fera probablement l'objet de vagues successives.

Sur un plan financier, comme il a été dit à la Cour des Comptes, le transfert à l'AEFE de ces biens domaniaux ne va pas générer de charge nouvelle pour l'Agence. A l'occasion de ce transfert,

L'Agence va reprendre en son nom toutes les conventions d'occupation temporaire qui ont été passées avec ces établissements dans lesquelles il est précisé que le bénéficiaire prend à son compte l'ensemble des dépenses relevant du propriétaire. Tout comme le MAEDI qui n'a effectué aucune dépense en tant que propriétaire de ces biens mis à disposition de ces établissements, l'AEFE n'aura pas d'obligation financière dans le cadre des conventions d'occupation qu'elle aura repris à son compte.

Ce transfert permettra cependant à l'Agence de participer à la valorisation de ce patrimoine domanial et d'aider les organismes gestionnaires par l'octroi de subventions d'investissement immobilier dont l'enveloppe sera abondée par les redevances domaniales que ces établissements payeront au titre des conventions d'occupation.

Origine de la question : a) Jean-Hervé Fraslin – AFE ; b) Hélène Conway-Mouret – Sénat

2.2 : a) Ecole Française Internationale de Bombay L'effectif est stabilisé mais l'établissement cherche toujours à déménager pour améliorer l'accueil des élèves et en recruter de nouveaux. Le marché immobilier local est extrêmement tendu. L'agence pourrait-elle envisager une contribution financière pour aider l'établissement à financer de nouveaux locaux ? Prendre en charge une partie des travaux d'aménagement ou du nouveau loyer pendant quelques années afin de ne pas trop impacter les familles ?

b) L'école française internationale de Bombay cherche à déménager pour améliorer la qualité de l'accueil des élèves et pouvoir augmenter ses effectifs. Le marché immobilier local étant extrêmement tendu, et dans le but de ne pas impacter les familles trop vite, est-il envisageable que l'Agence apporte une aide financière temporaire à l'établissement pour l'aider à financer le futur loyer ou les travaux d'aménagement qui s'avéreraient nécessaires ?

Réponse :

La recherche de locaux en lien avec le poste diplomatique se poursuit, mais à ce stade aucune solution satisfaisante n'a été trouvée pour l'école française internationale de Bombay.

L'Agence étudiera le type de soutien qu'elle sera en mesure d'apporter à l'établissement si de nouveaux locaux ou un aménagement de l'existant étaient envisagés par le comité de gestion.

Origine de la question : Olivier Perrin – SNUipp/FSU

2.3 : Etablissement Lycée Français du Caire – Egypte. L'avenir du projet de réhabilitation du site de Maadi : est-ce toujours d'actualité ? Pourriez-vous nous apporter des éclaircissements ?

Réponse :

Le projet de restructuration du site de Maadi du lycée français du Caire est inscrit à la programmation immobilière du SPSI qui a été approuvée par le CA de l'Agence en juin dernier. Ce projet fait actuellement l'objet d'études préalables (diagnostic sismique des bâtiments existants, examen des différents scénarios envisageables) qui vont permettre d'établir les programmes techniques et fonctionnels de l'opération et d'organiser le concours d'architecture. Ce concours sera lancé dans le courant du premier semestre 2017.

Origine de la question : Olivier Perrin – SNUipp/FSU

2.4 : Etablissement Franco-Hellénique – Athènes. Avant les vacances d'automne, les représentants du personnel ont rencontré la direction autour du projet d'extension. A l'issue de cette réunion, il est apparu que la délocalisation de la maternelle ne sera toujours pas envisageable à la rentrée 2017 pour diverses raisons (choix du terrain bâti en gestation, délai de permis de construire...). Pourrions-nous recevoir un échéancier concret, c'est-à-dire connaître les dates butoirs ainsi que les cycles envisagés pour cette délocalisation de la future extension ce qui permettrait également de mieux anticiper le choix des réfections/rénovations des salles de classe de l'existant (déjà commencées) inscrites dans le budget de l'établissement ?

Réponse :

La récente mission à Athènes du service immobilier a permis de valider la conclusion du diagnostic établi les derniers mois : l'extension du LFHED doit démarrer par la maternelle qui devra être installée dans un nouveau bâtiment aux normes.

Afin de répondre également à l'augmentation des effectifs due à la montée des cohortes et à la nécessité d'avoir au plus tard en 2019 de l'espace supplémentaire dans le bâtiment du LFHED historique, un projet immobilier va être relancé.

Trois pistes de travail sont explorées actuellement : construire en interne un bâtiment pour y installer les maternelles, acheter ou louer un terrain avec un bâtiment à proximité pour accueillir les maternelles.

Un déplacement des classes de CP pourrait être également envisagé afin de libérer plus d'espace dans le bâtiment actuel où toutes les sections sont à l'étroit.

A ce stade du projet, il est difficile de donner un échéancier qui dépendra des choix techniques qui devront être opérés.

Aujourd'hui, une délocalisation de la maternelle en septembre 2017 ne semble pas réaliste. Il est difficile de l'envisager avant 2018.

Le dialogue qui a été instauré par la direction de l'établissement avec toutes les composantes de la communauté scolaire afin de les tenir informées de l'évolution du projet doit permettre de répondre de façon régulière aux inquiétudes qui peuvent s'exprimer en interne.

3. Questions relatives aux affaires juridiques

Origine de la question : a), b) et c) Christophe Premat – Assemblée nationale ; d), e) et f) Olivier Perrin – SNUipp/FSU

3.1 : a) La stratégie de l'Agence par rapport aux situations de refus de détachement des personnels

b) L'été dernier, de nombreux refus de détachements ont été remarqués, ce qui a créé des situations difficiles. Certaines académies déficitaires ont argumenté autour du besoin de personnel enseignant dans certaines zones. L'agence est consciente de cette réalité. Néanmoins, une

réunion interministérielle, demandée par la tutelle, pourrait être une solution adéquate afin d'anticiper au mieux les risques de non détachement.

c) M. Christophe Premat aimerait insister sur les différentes manières d'anticiper les mouvements de personnel par l'Agence. En effet, l'été dernier, de nombreux détachements ont été refusés, ce qui a créé des situations difficiles puisque les personnels en avaient été informés au dernier moment. M. Christophe Premat aimerait savoir si l'Agence, avec sa tutelle, pouvait faire en sorte que les concertations sur les détachements et les mobilités puissent être davantage anticipés. Une réunion interministérielle régulière serait utile de ce point de vue.

d) Les problèmes sur les détachements se multiplient, qu'ils concernent des ex agents de droit local ou pas, ainsi que sur les renouvellements. Compte tenu des dernières préconisations de réduction de postes de détachés émises par la Cour des comptes, il sera demandé aux parents de payer plus de personnels recrutés locaux, sans leur offrir, quoi qu'on en dise, de vraie formation professionnelle qualifiante. Comment l'AEFE prétend-elle garantir les conditions de l'application correcte des programmes français et continuer dispenser un enseignement d'excellence à l'étranger dans un tel contexte ?

e) L'AEFE sait-elle quelles seront les suites pour les personnels qui n'ont obtenu qu'un sursis d'un an sachant que l'AEFE devait rencontrer le MENESR à ce sujet ?

f) Comment l'AEFE prétend-elle dispenser un enseignement d'excellence à l'étranger alors que les détachements sont de moins en moins facilement accordés ?

Réponse :

Mme SUSINI-COLLOMB explique qu'une conférence des ressources humaines et des moyens a été mise en place pour anticiper les besoins de détachements dans une discussion interministérielle. Elle s'est réunie à deux reprises et elle a vocation à se réunir à nouveau.

Cette concertation interministérielle permet de voir quels sont les leviers qui sont à disposition collectivement afin de répondre aux demandes. Un levier a été mis en avant par la Cour des Comptes, celui de la formation d'intégration. La question de la formation continue dans tout le réseau est intéressante également. Un groupe de travail a été mis en place et il a vocation à amener des propositions.

Origine de la question : a) Hélène Conway-Mouret – Sénat ; b) Jean-Hervé Fraslin – AFE

3.2 : a) Le contrat d'expatriation de la directrice de l'école française internationale de Colombo prend fin en 2018. L'Agence est-elle en mesure de garantir la pérennité de ce poste d'expatrié au-delà de cette date ?

b) SRI LANKA - Ecole française Internationale de Colombo Au vu d'autres exemples dans la zone, les parents d'élèves et les élus consulaires sont inquiets sur le maintien du poste de directeur expatrié. L'agence pourrait-elle les rassurer sur une perspective de moyen terme en fixant éventuellement les conditions de ce maintien.

Réponse :

L'Agence suit l'évolution de l'école française internationale de Colombo avec attention.

Aucune décision n'est arrêtée. La question de la succession de la directrice expatriée de l'école (49 élèves à la rentrée 2016) sera étudiée dans le cadre global des travaux sur la carte des emplois qui sera présentée au comité technique de juin 2017.

Origine de la question : Jean-Hervé Fraslin – AFE

3.3 : Triplement de l'ISAE mis à la charge des organismes gestionnaires puis des parents. Par un courrier du 6 octobre 2016, le Directeur de l'Agence informe les présidents des comités de gestion des établissements conventionnés que le montant de l'Indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves (ISAE) versée aux enseignants du premier degré passe, par décret, de 400 à 1200 euros par an avec effet au 1er septembre 2016. Il indique que ce surcoût sera intégralement facturé aux organismes gestionnaires d'établissements conventionnés. Le coût de cette mesure, non prévue, n'a pas été pris en compte dans les budgets 2016. Sa prise en compte dans les budgets 2017 risque fort de se traduire par une obligation d'augmenter les frais de scolarité pour financer cette mesure. Cette pratique de gestion apparaît comme un manquement au respect de l'autonomie de gestion des établissements conventionnés dans la mesure où l'Agence leur impose une dépense supplémentaire en cours d'année budgétaire sans aucune concertation. Est-il possible de revenir sur cette disposition et d'établir en fin d'année budgétaire une base stable de facturation pour l'année suivante qui soit une annexe de la convention et ne puisse pas être modifiée en cours d'exercice ?

Réponse :

La Ministre de l'Education nationale a annoncé dans la presse en mai 2016 la revalorisation de l'ISAE versée aux enseignants du premier degré en l'alignant sur l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves (ISOE) versée aux personnels du second degré, soit 1 200 euros.

Aussitôt et avant même la publication du texte officiel, le Directeur de l'AEFE a informé, par courrier du 9 juin 2016, les présidents des comités de gestion des établissements conventionnés de l'annonce de la revalorisation de cette ISAE.

Le 27 juin 2016 a été publié au Journal Officiel l'arrêté conjoint des ministres chargés de l'Education, du Budget et de la Fonction publique modifiant l'arrêté du 30 août 2013, qui fixe le montant de l'ISAE à 1200 euros, applicable au 1er septembre 2016.

Cette décision s'impose à l'Agence. L'ISAE étant facturée à 100 % aux établissements, le montant de l'indemnité facturée aux établissements ne pouvait être modulé.

4. Questions relatives aux personnels

Origine de la question : a) Jean-Hervé Fraslin – AFE ; b) Hélène Conway-Mouret – Sénat ; c) Xavier Gonon – FAPEE ; d) Jean-Hervé Fraslin – AFE

4.1 : a) Examen des recommandations du rapport de la Cour des comptes d'octobre 2016 avec une attention particulière sur la prospective et la stratégie à moyen terme.

b) Dans sa récente communication relative à notre réseau d'enseignement français à l'étranger, la Cour des Comptes a formulé huit recommandations sur l'ensemble desquelles la sénatrice Hélène Conway-Mouret aimerait recueillir le point de vue de l'AEFE. Elle souhaiterait notamment connaître les projets de l'Agence pour ce qui est de la gestion des ressources humaines, tout particulièrement en ce qui concerne la recommandation qui consiste à "établir de nouvelles règles de gestion pour les enseignants résidents, en supprimant les recrutements différés et en mettant progressivement un terme à la notion de reconduction tacite du détachement". L'excellence du réseau est en partie due à la grande qualité des personnels résidents qui sont établis de longue date dans les pays hôtes. Ces personnels y ont construit leur vie familiale, notamment en épousant des nationaux de leurs pays d'accueil. Ils investissent depuis des années toute leur énergie au service du rayonnement de la France. La remise en cause de la reconduction tacite de leurs détachements générerait des situations personnelles dramatiques et inquiètes profondément cette catégorie de personnels qui souffre déjà, dans la plupart des régions du monde, d'une perte de pouvoir d'achat préoccupante depuis plusieurs années. L'AEFE envisage-t-elle de revoir le statut de résident ? Si oui, quels seront l'esprit et le calendrier de cette réforme ?

c) Rapport de la Cour des Comptes : une discussion de ce rapport est-elle prévue en CA? Un certain nombre de sujets abordés par la Cour des Comptes et de recommandations proposées sont particulièrement importants pour les parents d'élèves, qu'ils soient en EGD ou gestionnaires de leur établissement. Ainsi la Cour note que dans les EGD, les parents ne disposent pas aujourd'hui, d'un véritable droit de regard sur la vie de ces établissements. Elle insiste sur les droits d'information et d'intervention. Dans ce sens la FAPEE demande notamment un vote consultatif sur le budget prévisionnel, la création d'un conseil stratégique où ils seraient partie prenante sur les grandes orientations et choix financiers à 3 ans. Pour la FAPEE, la réactualisation de la circulaire sur les instances s'impose afin de mieux prendre en compte la place des parents d'élèves dans les établissements français à l'étranger. La Cour relève également pour les établissements en gestion parentale la faculté de recruter localement un secrétaire général professionnel qui, par son expertise, prend à sa charge les difficultés les plus techniques au service des intérêts du comité. Elle invite l'AEFE à accompagner cette évolution dans les cas où le comité de gestion a fait ses preuves de bonne gouvernance.

d) Quelles suites la Direction de l'Agence entend-elle donner aux recommandations du rapport de la Cour des comptes d'octobre 2016 relatives à la gestion du personnel ? (recommandations n° 6 à 8)

Réponse :

Mme GRILLO rappelle que le rapport de la Cour des Comptes, portant sur la période 2012-2015, fait suite à une saisine de la commission des Finances du Sénat. Il complète le premier rapport que la Cour avait déjà effectué sur la période 2005-2010.

Les échanges avec la Cour des Comptes ont été nombreux. La Cour a fait siennes un certain nombre de préoccupations du ministère des Affaires étrangères. Elle reconnaît également le caractère utile de l'investissement public que représente l'AEFE.

La Cour formule des recommandations sur des sujets sur lesquels le ministère des Affaires étrangères avait déjà commencé à travailler.

En matière de pilotage, la Cour des Comptes demande aujourd'hui d'établir une cartographie prospective de là où l'Agence doit se développer. Ce travail a été engagé. Il a été demandé aux ambassadeurs des pays où les enjeux éducatifs sont importants de rédiger – en concertation avec toutes les parties – une analyse du réseau, de l'évolution de la communauté française, de la demande, de la concurrence qui existe... Ces « plans enseignement » permettront un pilotage affiné dans les années à venir. Ils ont été reçus et sont maintenant en train d'être dépouillés.

Une seconde catégorie de recommandations de la Cour des Comptes est relative aux personnels. L'objectif est évidemment de leur permettre de travailler dans les meilleures conditions et d'assumer au mieux leur mission, quel que soit leur rôle. Une particularité est que cette ressource n'est pas celle du ministère des Affaires étrangères mais celle du ministère de l'Education nationale. Un dialogue très étroit est donc nécessaire entre les deux ministères. Des améliorations ont eu lieu en la matière.

La troisième catégorie de recommandations porte sur une participation plus importante des parents d'élèves. Le ministère des Affaires étrangères y est favorable. Cette participation est déjà bien supérieure à ce qui existe dans les établissements en France. Cependant, il convient de veiller à ce que la gestion des établissements ne soit pas rendue plus complexe.

Les recommandations poussent donc à poursuivre un travail déjà largement entamé par la tutelle. Il est nécessaire de continuer à avancer, notamment sur la question des personnels.

Origine de la question : Claudine Lepage – Sénat

4.2 : Pouvons-nous envisager à l'avenir une meilleure collaboration entre d'un côté les lycées et instituts français et de l'autre les groupes FLAM ?

Réponse :

Le pilotage du réseau des établissements d'enseignement français à l'étranger et la gestion administrative et financière du dispositif FLAM relèvent de l'AEFE.

L'Agence n'a, en revanche, pas compétence sur le réseau culturel (dont font partie les instituts français) qui est rattaché au ministère des Affaires étrangères et du Développement international.

Les associations FLAM ont notamment pour objectif de permettre aux enfants n'ayant pas accès au réseau homologué de préserver un lien avec la langue et la culture françaises et francophones. Ainsi, les structures FLAM sont souvent géographiquement éloignées du réseau homologué.

Pour autant, une collaboration entre jeunes francophones ne peut que constituer une plus-value et existe déjà dans un certain nombre de pays.

Fruit d'initiatives locales, ce rapprochement est également facilité par les services culturels des postes diplomatiques dans le cadre de leur stratégie de coopération éducative et linguistiques.

Origine de la question : Serge Faure – UNSA Education

4.3 : Pourrions-nous connaître les plafonds d'emploi des PDL de chaque EGD et l'évolution entre 2015-2016 et 2016-2017 ?

Réponse :

Les personnels de droit local, recrutés et rémunérés par les établissements en gestion directe, font partie des emplois hors plafond de l'AEFE (emplois intégralement financés par des ressources propres). A ce titre, ils font l'objet d'un plafond limitatif des autorisations d'emplois fixé en loi de finances et voté en conseil d'administration.

L'évolution entre les projets de loi de finances 2015-2017 est la suivante :

- PLF 2015 : 4 240 ETPT
- PLF 2016 : 4 285 ETPT (+45 ETPT /N+1)
- PLF 2017 : 4 330 ETPT (+45 ETPT /N+1)

Soit une variation globale sur la période 2015-2017 de 90 ETPT (soit +2,1 % des effectifs de personnels de droit local).

Origine de la question : Olivier Perrin – SNUipp/FSU

4.3 bis : Le plafond d'emplois empêche les EGD d'embaucher tout le personnel dont ils ont besoin pour bien fonctionner voire pour répondre à des besoins croissants (augmentation des élèves, développement numérique, ...). Les EGD doivent alors externaliser de plus en plus de services. Certes la masse salariale reste stable, mais les dépenses augmentent (un service externalisé peut coûter plus cher que des emplois internes) et la qualité des services n'est pas forcément assurée (augmentation des intermédiaires, contrôle...). L'AEFE compte-t-elle engager le dialogue avec le Ministère des Affaires étrangères et du Développement international et/ou le Ministère de l'Économie et des Finances afin de reconsidérer la politique de plafond d'emplois ?

Réponse :

Une réponse a été apportée précédemment.

Origine de la question : Olivier Perrin – SNUipp/FSU

4.3 ter : Le lycée Jean Renoir de Munich peut-il bénéficier d'une augmentation exceptionnelle/temporaire du plafond d'emploi en 2017 ? Cela laisserait le temps à la communauté scolaire de reprendre sereinement le dialogue au sujet de la mise en place des nouveaux statuts du Förderverein.

Réponse :

Les personnels de droit local, recrutés et rémunérés par les établissements en gestion directe, font partie des emplois dits hors plafond de l'AEFE (emplois intégralement financés par des ressources propres). A ce titre, ils sont intégrés dans le plafond des autorisations d'emplois limitatif fixé en loi de finances et voté en conseil d'administration.

Une fois le plafond des autorisations limitatif pour 2017 adopté, les demandes émanant de l'ensemble des établissements en gestion directe de l'AEFE, dont le lycée Jean Renoir, seront étudiés et donneront lieu aux arbitrages nécessaires.

Origine de la question : Xavier Gonon – FAPEE

4.4 : Information du Conseil d'administration : On apprend le 8 novembre, par le Petit Journal, la signature le 7 novembre d'un partenariat AEFE/Polytechnique « pour la mise en place d'un premier cycle universitaire scientifique dédié aux élèves étrangers et élèves du réseau ». La FAPEE souhaiterait être informée directement par l'AEFE en tant que membre du CA et représentante des familles. Est-ce que l'information sur les partenariats avec des établissements d'enseignement supérieur circule largement auprès des lycéens du réseau ?

Réponse :

Afin de contribuer à la promotion des études supérieures en France dans le réseau et favoriser l'accès de nos élèves à ses formations, le service orientation et enseignement supérieur de l'AEFE développe des partenariats avec des institutions et établissements de l'enseignement supérieur français par le biais de conventions.

Lors de chaque signature conclue, en plus d'un courriel d'information transmis aux chefs d'établissement, un article est mis en ligne sur le site de l'AEFE et relayé dans la revue de presse rédigée par le SORES. Par ailleurs, ces informations sont annoncées dans la lettre interne mensuelle envoyée dans le réseau et donc accessibles aux équipes éducatives des établissements.

Le SORES tient à la disposition de la FAPEE la liste des partenariats en cours avec des institutions de l'enseignement supérieur français. Dorénavant, le SORES s'engage à informer la FAPEE des nouvelles conventions.

Origine de la question : UNSA-Education

4.5 : Un poste de conseiller sécurité a été créé à l'Agence ainsi qu'une rallonge budgétaire pour la sécurisation du réseau ? Pouvons-nous avoir un état des lieux de ce qui a été entrepris et connaître la ventilation de cette rallonge ?

Réponse :

Question traitée en introduction et lors de l'étude du budget initial 2017.

Origine de la question : Jean-Hervé Fraslin – AFE

4.6 : Dans les pays où les effectifs d'élèves français diminuent, la pérennité des établissements est liée à leur capacité à attirer localement de nouvelles familles pour scolariser leurs enfants ? Existe-t-il un contact ou référent marketing au sein de l'Agence ? L'Agence peut-elle fournir un soutien pour concevoir des documents promotionnels ?

Réponse :

Le service communication et événements propose ses services pour accompagner les établissements dans leur démarche de valorisation et de communication grâce à plusieurs entrées :

- l'espace pro sur le site internet où des outils sont à disposition de l'établissement : affiches, brochures, dont certaines sont multilingues...
- des conseils qui peuvent également être proposés pour dynamiser les sites internet des établissements

Origine de la question : Jean-Hervé Fraslin – AFE

4.7 : Chine - Scolarisation des élèves chinois dans nos écoles. Face à une stagnation voire une baisse des effectifs d'élèves français en Chine, pouvons-nous conduire une action pour scolariser davantage d'élèves chinois dans nos établissements ? Est-il possible de négocier un assouplissement de la réglementation ou des dérogations locales ?

Réponse :

Les lycées français de Shanghai et de Pékin ont perdu 8 % de leurs effectifs à la rentrée 2016.

L'impossibilité d'inscrire des élèves chinois dans nos écoles à quelques exceptions près (enfants chinois ayant étudié à l'étranger ou double nationaux) a été confirmée par le poste diplomatique qui reste le seul à pouvoir négocier avec les autorités chinoises un assouplissement de la réglementation ou des dérogations.

La recherche de nouveaux publics, au lycée français de Pékin en particulier, est inscrite dans l'agenda de l'équipe de direction et du poste diplomatique, notamment auprès des étrangers tiers (les Ambassades francophones et latino-américaines connues pour leur francophilie et plus globalement les enfants de diplomates).

Des journées portes ouvertes seront organisées dans le courant de l'année scolaire.

Par ailleurs la formalisation du statut du lycée français de Pékin (signature du contrat de bail prévue dans les prochains mois) devrait permettre d'accueillir une quarantaine d'élèves chinois dans le primaire. En effet un partenariat est en cours de finalisation avec l'école partenaire internationale 3E (Explore, Experiment, Express), à laquelle le lycée louera des espaces qui lui rapporteront environ 4000 € par élève. Un enseignement du français sera proposé aux élèves de l'école 3E.

Origine de la question : Jean-Hervé Fraslin – AFE

4.8 : Interventions dans les établissements de professionnels de la santé pour répondre aux besoins particuliers de certains élèves. Certains élèves ont besoin de consulter régulièrement des professionnels de santé (orthophonistes, ergothérapeutes, psychologues...). Dans certains cas, le renforcement des mesures de sécurité limitant les heures d'entrée possible dans l'établissement empêche l'élève de réintégrer sa classe après être sorti pour une consultation. Pour faciliter cet accompagnement, des parents d'élèves demandent que ces professionnels puissent intervenir dans l'enceinte de l'établissement pour réduire l'impact des consultations sur le temps de scolarité des élèves (temps de trajet et de réintégration de la classe). Est-il possible de mettre des locaux à la disposition de ces professionnels, sur proposition des parents d'élèves et de leurs associations, éventuellement sous réserve d'agrément par les postes ou les établissements ?

Réponse :

L'intervention du professionnel de santé est à envisager dans le cadre d'un Projet d'Accueil Individualisé ou d'un Projet Personnalisé de Scolarisation.

L'indication de soins doit être explicitement formulée dans ces documents. De plus, cette intervention dans l'établissement scolaire doit être justifiée par des contraintes fortes et l'impossibilité de prodiguer les soins hors temps scolaire. Ces soins doivent être indispensables au bien-être ou aux besoins fondamentaux de l'élève.

La signature d'une convention impliquant les parents, le praticien et le chef d'établissement est obligatoire.

Origine de la question : a) Jean-Hervé Fraslin – AFE ; b) Moulay Driss El Aloui

4.9 : a) Plans enseignement par pays : dans plusieurs postes, les conseillers consulaires ont été informés d'un exercice en cours de réflexion prospective sur l'évolution de la demande et des effectifs et sur les possibilités d'ajustement du réseau. La concertation avec les élus et les parents d'élèves semble avoir été très limitée, voire inexistante. Est-il possible d'obtenir communication des documents issus de cet exercice puis d'organiser, sur cette base, une consultation élargie ?

b) Le réseau se développe, et tout le monde s'en réjouit; cependant des inquiétudes se font jour chez les familles, a-t-il la capacité à répondre à l'hétérogénéité croissante des publics scolaires. Quels sont les moyens mis en œuvre ?

Réponse :

b) Les établissements français à l'étranger ont mis en place des politiques éducatives qui permettent tout à la fois de garantir l'excellence du réseau mais aussi de répondre à l'hétérogénéité des publics accueillis.

Ainsi, la logique de cycles, confortée avec la réforme du collège, permet aux enseignants de penser, dès l'école primaire, la continuité des apprentissages pour préciser, expliquer et donner sens aux connaissances et compétences attendues.

Les élèves de l'AEFE bénéficient par ailleurs de dispositifs comme les Activités Pédagogiques Complémentaires sur les cycles 1, 2 et 3 puis l'accompagnement personnalisé sur le collège pour travailler, en petits groupes, sous la direction d'enseignants les notions à approfondir ou une approche méthodologique à construire.

Les politiques pédagogiques mises en œuvre répondent donc à une logique très inclusive, l'accompagnement de l'élève se faisant au sein de la classe, à travers les programmes disciplinaires mais avec des modalités de mise en œuvre adaptées aux différents profils d'élèves.

M. FRASLIN n'a pas eu connaissance d'une concertation avec les élus consulaires dans les postes où un « plan enseignement » a été demandé. Une consultation du conseil consulaire en formation enseignement est nécessaire. Les parents d'élèves seront ainsi eux aussi associés. Aujourd'hui, l'absence de concertation génère un sentiment de frustration.

M. PREMAT précise que des « plans enseignement » se sont tenus en Europe du nord, le dernier en date en Irlande. Ces processus ont parfois besoin d'une réflexion longue, pour envisager une stratégie à l'horizon 2019-2020. Ce besoin n'est peut-être pas identique partout, d'où l'idée de formaliser ces « plans enseignement » par les conseils consulaires.

Mme GRILLO assure qu'il a été demandé aux postes de consulter toutes les parties prenantes pouvant contribuer à l'élaboration des plans.

Une présentation devant les conseils consulaires ne soulève aucune difficulté.

M. SOLDAT n'a eu connaissance d'aucune consultation jusqu'à présent.

Mme GRILLO souligne que cette démarche d'état des lieux est inédite. Elle doit partir des postes. Il leur sera rappelé que les consultations doivent être conduites.

Un premier rendu pourra être présenté sans problème. L'objectif est bien d'éclairer la prise de décision.

Origine de la question : Jean-Hervé Fraslin – AFE

4.10 : Dates des examens – brevet et baccalauréat : Pour les centres d'examen à l'étranger, les dates d'examen sont fixées 10 à 12 jours plus tôt que pour les centres d'examen sur le territoire national. Cette anticipation implique une fermeture des établissements avec suppression totale du service d'enseignement pour toutes les classes (collèges et lycées) pendant une période qui peut durer jusqu'à trois semaines. Cette fermeture est fortement pénalisante pour les élèves non concernés par les examens (la majorité) et complique la vie des familles. La réouverture ultérieure pour une ou deux semaines (dont la première semaine de juillet) conduit à un très fort absentéisme, voire apparaît fictive. Au total, cette organisation conduit à perdre jusqu'à 5 semaines d'enseignement. Est-il possible de fixer les dates des examens à l'étranger aux mêmes jours que sur le territoire national ?

Réponse :

Les calendriers sont fixés par les académies et validés par la DGESCO.

La DGESCO et l'AEFE, qui ont été interpellés à plusieurs reprises sur cette question, ont conscience de l'aspect pénalisant de l'arrêt des cours pour les élèves non-concernés par les examens. C'est pourquoi, pour tenter de trouver une solution, la DGESCO a entrepris, récemment, une consultation orale auprès de différentes académies de rattachement.

Il a été confirmé les points suivants :

Il apparaît difficile (voire impossible) pour les académies partenaires de gérer en parallèle les examens à l'étranger et en France compte tenu du volume considérable des épreuves, des sujets (dont les sujets de secours).

Les risques d'erreur, de confusion sont en effet très élevés. Or, la sécurisation des examens est une priorité pour les académies et la DGESCO, et ce dans l'intérêt des élèves.

De plus, l'insuffisance de moyens humains dans les académies ne permettrait pas d'assurer les différentes opérations du baccalauréat et du DNB en toute sécurité.

Les points évoqués ci-dessus rendent impossible, dans l'immédiat, l'alignement du calendrier des examens à l'étranger sur celui du baccalauréat français.

M. FRASLIN demande s'il est envisageable d'anticiper le début du calendrier scolaire pour que le baccalauréat intervienne plus tôt en fin d'année scolaire. Moins de semaines de cours seraient ainsi perdues.

M. DURAND répond que toutes les solutions sont envisagées. Rien n'est exclu pour 2018. C'est cependant techniquement complexe.

M. FRASLIN comprend qu'avancer la rentrée est une hypothèse envisagée.

M. DURAND le confirme. Cette solution engendrerait cependant d'autres contraintes.

Origine de la question : Jean-Hervé Fraslin – AFE

4.11 : a) Dates des Conseils d'établissement et des Conseils consulaires : Pour les circonscriptions consulaires comprenant plusieurs pays avec établissements scolaires, les Conseillers consulaires doivent se déplacer pour les Conseils consulaires (notamment pour les bourses scolaires) puis pour les Conseils d'établissement. Dans quelques cas, les Chefs de poste et les Chefs d'établissement coordonnent les dates (cas positif de Colombo cette année). Est-il possible de demander une généralisation de cette bonne pratique, encore trop rare ?

b) Fixation des dates des Conseils d'établissement Plusieurs conseillers consulaires signalent que les dates de conseils d'établissement, fixées sans aucune concertation avec les élus, sont encore trop souvent les mêmes pour plusieurs établissements de leur circonscription situés dans des localités différentes ou bien coïncident avec d'autres événements ou leur présence est requise (réunions de chambres de commerce et d'industrie, soirées festives auxquelles toute la communauté française est conviée comme celle de la tradition du "beaujolais nouveau",...). Serait-il possible de demander aux chefs d'établissement de se concerter au minimum avec le vice-président du Conseil consulaire de leur circonscription pour fixer ces dates ?

c) Conseils d'établissement pour les annexes situées dans une circonscription consulaire distincte de celle du siège de l'établissement principal ? Est-il possible de constituer un Conseil d'établissement distinct pour l'établissement annexe afin d'assurer la prise en compte des avis des parents, des enseignants et des conseillers consulaires ? (exemple : Stanislas Québec/Montréal)

Réponse :

Mme DUTERTRE indique que l'AEFE est attachée à la présence des conseils consulaires au sein des conseils d'établissement. Elle a demandé que les chefs d'établissement ne tiennent pas d'instance durant les deux sessions annuelles de l'AFE.

Concernant les dates, l'AEFE est favorable à la généralisation de la bonne pratique suggérée pour éviter tout problème d'agenda entre les conseils d'établissement et les conseils consulaires.

Origine de la question : Olivier Perrin – SNUipp/FSU

4.12 : Espagne : De nombreuses classes de maternelle du réseau ont des effectifs très chargés (28 élèves ou plus) avec dans certains établissements plus de trois quarts d'élèves non francophones et ne bénéficiant pas toujours d'ASEM. Existe-t-il des recommandations voire des limites pour les effectifs en maternelle ? Quelle est la prise en compte de ces éléments pour la constitution des classes ? Comment l'AEFE prétend-elle maintenir dans ces conditions la qualité d'enseignement et des conditions d'apprentissage et de vie à l'école bénéfiques à tous les enfants, notamment ceux qui commencent leur scolarité et entrent pour la première fois dans la langue française ?

Réponse :

Il n'existe pas de recommandations sur des limites d'effectifs en maternelle énoncées par le MENESR et l'Agence. Il n'en existe pas non plus dans les conventions collectives (« convenios ») de l'enseignement privé des collectivités autonomes régionales (« generalidades »).

Quant aux ASEM, soumis au droit local, il n'existe pas de directives particulières. Leur statut, leur fonction et leur temps de travail peuvent varier d'un établissement à l'autre. En revanche, ils peuvent bénéficier du plan de formation des personnels si des besoins de formation sont identifiés.

La constitution des classes fait l'objet d'une concertation lors d'un conseil de maîtres mené par le directeur ou la directrice de l'établissement. Des propositions sont émises qui tiennent compte de l'expertise de chaque enseignant sur les profils, notamment linguistiques, des élèves. La décision finale appartient au chef d'établissement, après étude de la commission de formation continue.

Origine de la question : Claudine Lepage – Sénat

4.13 : Les élèves français de l'étranger éprouvent des difficultés à s'inscrire à l'option sport de haut niveau au baccalauréat. Est-il possible à l'avenir qu'un dispositif soit mis en place entre le ministère de l'Education nationale, les établissements français de l'étranger et les postes diplomatiques (conseillers culturels) afin que la signature de conventions entre les clubs sportifs locaux de haut niveau et les établissements scolaires soient facilitées ?

Réponse :

L'option « sport de haut niveau » n'existe pas sous cette appellation en tant que telle. Il existe néanmoins une option facultative d'EPS à laquelle les candidats français à l'étranger ont également accès selon les mêmes modalités que les candidats étudiant sur le territoire national.

L'une d'elles prévoit que les candidats reconnus « sportifs de haut niveau » soient dispensés de la partie physique de cette épreuve, obtenant de droit, 16 points sur 16, pour ne passer que la partie « entretien » notée sur 4 points.

Cette disposition est réservée aux seuls candidats figurant sur les listes arrêtées par le ministère des Sports, conférant aux intéressés le statut correspondant. Ainsi un élève « sportif de haut niveau » étudiant à l'étranger et se présentant aux épreuves du baccalauréat français, bénéficiera de droit de cet aménagement spécifique.

Dans le cas d'élèves, pratiquant à haut niveau dans un club étranger, sans pour autant figurer sur les listes ministérielles, seule une convention entre la fédération française du sport considéré et le « club local » pourrait représenter une alternative à la situation actuelle ; une convention entre le « club sportif local » et l'établissement ne suffisant pas.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme GRILLO lève la séance à 13 heures 55.

La Présidente du conseil
d'administration de l'AEFE

Anne-Marie DESCÔTES